

Ministère de l'Administration du Territoire,
de la Décentralisation et du Développement Local

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité- Dignité –Travail

Préfecture de la Kémo

Sous Préfecture de Sibut

Commune de Ngoumbélé

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE NGOUMBELE



Mairie de Ngoumbélé

Décembre 2017

Collaboration technique :
ONG Iram/Echelle/RCA
Subventionné par le 10^{ème} Fond
européen pour le Développement



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Mairie de Ngoumbélé et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne

Préambule

Le présent document présente le programme de développement de la Commune de Ngoumbélé pour les cinq prochaines années (2018 – 2012).

Il contient les objectifs du développement de notre Commune et les principales mesures à mettre en œuvre pour les atteindre.

Elaboré avec le soutien financier de l'Union européenne et avec l'appui technique du consortium Echelle/Iram, il est le fruit des efforts conjugués de plusieurs acteurs et partenaires soucieux du développement économique et social de la commune de Ngoumbélé.

Aussi, voudrais-je exprimer à toutes et à tous, ma gratitude et ma reconnaissance. Mes remerciements vont particulièrement :

- au Gouvernement Centrafricain qui a adopté la Politique de Décentralisation et de Bonne Gouvernance ;
- à l'Union européenne, pour avoir choisi la République centrafricaine parmi les bénéficiaires du Programme Pôle de Développement dans sa phase expérimentale et en particulier la Commune de Ngoumbélé. Nous apprécions la contribution financière de ce programme et l'approche préconisée, qui ont permis d'aboutir à l'élaboration du Plan de Développement Communal de Ngoumbélé.
- aux Services Déconcentrés de l'Etat pour leur appui sectoriel pour la réalisation dudit document ;
- aux autorités locales et les membres du conseil municipal pour leur appui dans la rédaction de ce document ;
- à l'ensemble de la population et à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à son élaboration.

Ce document est dorénavant une référence pour toutes les interventions dans notre commune.

Tous les acteurs au développement de notre commune y trouveront les projets qu'ils sont en mesure d'accompagner.

Enfin, j'invite l'ensemble des populations à former autour du Conseil Municipal, une équipe solide afin de réussir à mettre en œuvre ce plan dans la perspective d'un développement durable de notre territoire.

Le Président de la Délégation Spéciale

Mamadou Marcellin YOKANI

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Les Sigles et abréviations.....	7
RESUME DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NGOUMBELE	8
INTRODUCTION	10
Contexte	10
1.2 Les objectifs du PDL.....	11
Stratégie du document.....	12
Méthodologie d'élaboration du PDC.....	12
2.1 La Préparation de l'ensemble du processus.....	12
2.2 Le Diagnostic.....	13
2.2.1 Quelques outils utilisés lors du diagnostic participatif.....	13
3. Résultats attendus.....	19
4. Structuration du document.....	19
CHAPITRE 1 : PRESENTATION SOMMAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMBELE	20
1 .1 Milieu physique	20
a) Milieu biophysique	20
1.2 Le relief et la topographie	20
1.3 Le Climat.....	20
1.4 Les sols.....	20
1.5 L'hydrographie.....	21
1.6 La végétation	21
1.7 La faune	22
2. Milieu humain.....	23
2.1 L'historique du peuplement	23
3.2 Ethnies/langues	26
3.3 Les religions	26
3.4 Le genre et le développement	27
3.5 La participation de la femme aux prises de décisions.....	27
3.6 Le rôle et la place de la femme dans la société.....	27

3.7 La femme et l'accès aux facteurs de production.....	28
3.8 La femme et l'accès aux soins de santé.....	28
3.8.1 La dynamique de la population.....	29
3.8.2 Facteurs naturels de croissance de la population.....	29
3.8.3 Les facteurs mécaniques de croissance de la population.....	29
4. Cadre économique.....	31
4.1 Les principales activités économiques de la commune.....	31
4.2 Les secteurs de production.....	31
5. Cadre social et institutionnel.....	42
5.1-CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES.....	42
5.2 Les services déconcentrés.....	42
CHAPITRE 2 : BILAN DIAGNOSTIC.....	43
2.1. Les principales infrastructures socio communautaires.....	43
2.2 Education et formation.....	43
2.2.1 Education préscolaire.....	43
2.2.2 L'enseignement primaire.....	43
2.2.3 L'alphabétisation.....	45
2.2.4 L'enseignement secondaire.....	45
2.3 Santé.....	45
2.3.1 Le VIH/Sida.....	47
2.4 Accès aux latrines.....	47
2.5 Les facteurs socioculturels.....	47
2.6 Hydraulique villageoise.....	48
3. Organisation et gestion de l'espace.....	50
3.1 L'habitat.....	50
3.2 Les modes d'accès à la terre.....	50
3.3 Les types de conflits.....	50
4. Les principaux modes de gestions des conflits.....	50
a. La conciliation.....	50
b. Les jugements ou audiences publiques.....	50
5. Organisation sociale.....	51

6. Le pouvoir coutumier et ses instances de gestion	51
7. L'organisation et gestion foncière	52
a. Les modes d'accès et les droits fonciers	52
b. La problématique foncière	52
8. L'emploi	52
9. Les infrastructures agricoles.....	53
10. Les Principales potentialités et ressources de la commune.....	53
11.1. Analyse institutionnelle de la commune	54
a) Gestion des ressources humaines.....	54
b) Le conseil municipal	54
c) Le maire ou le Président de Délégation Spéciale	55
d) L'administration communale	56
e) La communication communale	56
f) Gestion des ressources financières.....	57
g) Gestion du patrimoine communal	58
h) Gestion des relations.....	59
i) Axes de renforcement de la commune de Ngoumbélé	59
j) Analyse des partenaires	60
12. Analyse des problèmes et synthèse des potentialités, contraintes et solutions, hiérarchisation	61
12.1 Les secteurs sociaux	62
12.1.1 L'Education	62
12.1.2 La Santé	64
12.1.3 L'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)	65
12.1.4 Secteur Affaires sociales et Genre.....	66
13. Les secteurs de l'économie	68
13.1 L'Agriculture	68
13.2 Elevage	69
13.3 Secteurs de soutien à la production.....	70
13.3.1 Artisanats.....	70
13.3.2 Chasse et pêche.....	71

13.3.3 L'Énergie	71
13.3.4 Le Transport.....	72
13.3.5 La Communication.....	73
13.3.6 Le Commerce.....	73
13.4 Secteur de la Jeunesse et Sport.....	74
13.5 La gestion municipale et finances locales	75
CHAPITRE 4 : Orientations stratégiques et objectifs de développement	76
4.1 Formulation de la vision de la commune	76
4.2 OBJECTIF GLOBAL	76
4.3 Les objectifs spécifiques	77
4.4 Les résultats attendus.....	77
4.5 Confrontation avec les Objectifs de Développement de Millénaire(OMD) et le plan de Relèvement et de la Consolidation de la Paix en République Centrafrique(RCPCA)	78
CHAPITRE 5 : Programme d'Actions et d'Investissements.....	79
Plan d'investissement pluriannuel et programmation.....	79
CHAPITRE 6 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de mise	84
PASSATION DE MARCHE.....	84
IX. MECANISME DE SUIVI EVALUATION	84
1 : Composition et attributions du comité de suivi-évaluation.....	84
2 : Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	85
Mécanisme de financement.....	85
3. Dispositif, outils et fréquence du reporting	85
Mécanisme de préparation du PIA et de révision du PDC	86
Programme d'Investissements annuels	86
Le Plan d'Investissement Pluriannuel (PIP)	86
Actualisation du PDC	86
Plan de communication.....	87
CONCLUSION GENERALE	88
Bibliographie.....	89
ANNEXES.....	89

Les Sigles et abréviations

ACDA	: Agence Centrafricaine de Développement Agricole
AL	: Autorités Locales
ANDE	: Agence Nationale de Développement de l'Elevage
APE	: Association des Parents d'Elèves
ARCOSCAL	: Projet d'Appui au Renforcement de Capacités des Organismes de la Société Civile et des Autorités Locales
CC	: Conseil Communal
CDC	: Comité de Développement Communal
CDIV	: Comité de Développement Inter Villageois
CDV	: Comité de Développement Villageois
CP	: Comité de Planification
CRD	: Comité Régional de Développement
DRDR	: Direction Régionale de Développement Régional
ECHELLE	: Acronyme de l'ONG Echelle Appui au Développement (ONG Nationale)
FED	: Fonds européen de Développement
IRAM	: Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAA	: Plan Annuel d'Activités
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PDC	: Plan de Développement Communal
PDD	: Pôle de Développement
PDL	: Plan de Développement Local
PDS	: Président de Délégation Spéciale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Plan d'Investissement Pluriannuel
RCPCA	: Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RVK	: Radio Voix de la Kémo
SDE	: Services Déconcentrés de l'Etat
SRI	: Statut et Règlement Intérieur
UE	: Union européenne

RESUME DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE NGOUMBELE

Le Conseil Communal a mis en route un processus participatif pour l'élaboration du Plan de Développement de la commune de Ngoumbélé. Toutes les couches socio professionnelles de la population, l'administration locale, les services techniques déconcentrés de l'Etat et les partenaires au développement notamment le projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Organismes de la Société Civile et des Autorités Locales (ARCOSCAL) se sont engagés dans ce processus. Cependant, il faut noter que la période d'élaboration de ce plan a été effective dans un contexte de sortie de crise et en l'absence d'une frange de population de confession musulmane, dont les regards n'ont pas été croisés.

Le diagnostic participatif, la formulation de la vision et la programmation du PDC ont été réalisés lors des collettes des données dans la commune de Ngoumbélé. La problématique du développement de la commune de Ngoumbélé est établie sur la base des atouts, contraintes, opportunités et des menaces identifiées dans les secteurs (secteurs productifs et secteurs socio-économiques). Les contraintes majeures qui freinent le développement de la commune sont essentiellement :

- ❖ Faible accès des enfants à l'école, insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires, insuffisance en personnels qualifiés et mauvaise protection de patrimoine scolaire ;
- ❖ Faible accès de la population aux soins de santé de qualité ;
- ❖ Manque de débouché pour les principales filières agropastorales, pas de transformation et difficultés de stocker les produits ;
- ❖ Pratiques néfastes à l'égard des femmes, faible participation de la femme dans la prise de décision.
- ❖ Manque de moyen pour accompagner le processus de la décentralisation par l'Etat.

Toutefois, la commune possède d'importants atouts et opportunités dont la valorisation pourrait lui permettre de satisfaire les besoins de la population croissante et aspirant au développement. Au nombre de ceux-ci, on peut retenir :

➤ **Dans le secteur de l'agriculture :**

- L'existence de vastes superficies cultivables non encore exploitées ;
- L'existence d'une main d'œuvre abondante ;
- L'existence de possibilités d'aménagement de sites de cultures de contre-saison ;
- Pluviométrie abondante.

➤ **Dans le secteur de l'élevage :**

- L'importance et la diversité du cheptel de petits ruminants ;
- L'existence de pâturage durant plus de la moitié de l'année;
- L'écosystème favorable au développement de l'élevage.

➤ **Dans le secteur de l'hydraulique :**

- L'existence d'importantes quantités d'eau souterraines, malgré leur profondeur, pour assurer la fourniture d'eau potable aux populations ;
- L'existence de cours d'eau très poissonneux ;

➤ **Dans le secteur de l'environnement :**

- L'existence de plusieurs galeries forestières ;
- L'existence de mares aménageables.

➤ **Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat :**

- L'existence d'un nombre important d'artisans qui, une fois formés et équipés, pourraient insuffler une dynamique nouvelle à l'économie locale ;
- L'abondance et la variété des productions artisanales.

➤ **Dans le secteur du tourisme**

Existence des sites touristiques tels que les grottes et rochers aménageables dans les villages Amou et Tatakpani.

Sur la base de l'analyse de la situation actuelle, la vision de développement de la commune est formulée comme suit : «**La municipalité de Ngoumbélé souhaite, pour une meilleure amélioration des conditions de vie de la population, renforcer les capacités humaines, financières et matérielles afin de se départir du pilotage à vue.**

Par conséquent, NGOUMBELE est en 2022, une commune bien administrée, dotée d'infrastructures appropriées, hospitalière, emprunte d'harmonie sociale, culturellement rayonnante, où toutes les activités socio-économique se développent dans un environnement sain et attractif»

Pour réaliser ce rêve, 7 défis formulés en programmes de développement sont à relever dans les 5 ans à venir. Ce sont :

- Amélioration du système éducatif ;
- Amélioration de système de santé et de cadre vie de la population de la commune ;
- Développement des activités économiques ;
- Amélioration de la gestion des ressources naturelles ;
- Amélioration de cadre de vie des jeunes dans la commune ;
- Promotion de la notion de genre et contribution à l'autonomisation de la femme ;
- Amélioration de la gestion communale.

Le coût total provisoire du PDC, les ressources nécessaires au suivi-évaluation et la mobilisation locale attendue se présente comme suit : Le coût global du présent PDC au titre de l'horizon 2022 de sa mise en œuvre s'élève à Trois cent soixante millions cent cinquante mille francs CFA (360.150 000).

Les différents secteurs de développement pris en compte dans le PDC se répartissent ce montant global de la manière suivante :

Secteur	Coût total
Education	172.050 000 FCFA
Santé, Eau, hygiène et assainissement	28.050 000 FCFA
Développement économique	87.050 000 FCFA
Environnement, Eaux et forêts, Chasse et pêche	4.000 000 FCFA
Jeunesse et sport	36.000 000 FCFA
Genre, Affaires sociales et droit de l'homme	21.000 000 FCFA
Gestion de la commune	18.000 000 FCFA
TOTAL	360.150 000 FCFA

La mobilisation locale des ressources est attendue de trois principaux acteurs que sont : les populations bénéficiaires, la diaspora et la mairie. La mise en œuvre du PDC incombe aussi bien à la commune qu'aux différents acteurs de la société civile dans la commune. Le suivi-évaluation nécessite des performances pour le service développement local de la commune.

Cependant, les orientations stratégiques découlant de ce Plan de Développement Communal sont à nuancer et à actualiser dès que possible avec la participation effective des minorités musulmanes.

INTRODUCTION

Contexte

La décentralisation se présente comme une technique d'organisation et de gestion du territoire et des affaires publiques avec la participation du citoyen et des institutions locales ; elle consiste à reconnaître à une collectivité territoriale, une certaine autonomie pour lui permettre de s'administrer librement et de gérer ses affaires propres à travers ses organes élus, sous le contrôle du pouvoir central. Elle opère une redistribution des rôles entre l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs.

En République Centrafricaine, l'histoire de la décentralisation remonte aux années 1970. Toutefois, c'est à partir des années 1980 que le processus s'est accéléré. En effet, la Constitution adoptée en mars 2015 a posé les bases de la décentralisation en République Centrafricaine. En amont, on a assisté à l'adoption d'une série de textes dont les lois/ordonnances de 1988.

L'approche de développement économique et social longtemps utilisée par l'administration publique Centrafricaine est une approche planifiée au niveau central qui ne donne pas la place à la population dans la prise des décisions la concernant dans le domaine du bien-être social et économique.

Pour y remédier et améliorer la qualité des services publics prestés à la base, l'impératif est de renforcer les capacités de la population pour leur participation active dans la transformation politique, sociale et économique. De cela découle une tendance accrue de délégation de pouvoirs et des responsabilités vers la base.

Face à la situation de la crise militaro-politique de 2013, ayant conduit à la dégradation des infrastructures socio-économiques de base et du niveau de vie des populations, le Gouvernement était résolu à rédiger le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), véritable document de politique nationale et de plaidoyer afin de mobiliser des ressources pouvant aider à la résolution des problèmes posés et la relance de l'économie nationale en vue de la réduction de la pauvreté.

Adoptée comme l'axe fondamental d'impulsion du développement, la décentralisation est l'instrument de la participation effective des populations à l'exercice du pouvoir et à la gestion des affaires locales. C'est pourquoi, un certain nombre de compétences ont été transférées aux collectivités locales dont celle relative au développement socio-économique. Pourtant aucune collectivité ne peut envisager un quelconque développement sans une vision d'ensemble de son avenir, sur l'ensemble de son territoire ainsi qu'une définition des besoins de coordination.

L'outil pouvant permettre de réussir cet exercice est sans doute le Plan de Développement Communal (PDC). Le PDC sert à planifier les besoins, orienter les projets, programmer les équipements et planifier les moyens financiers correspondants. C'est un instrument d'aide à la décision et un document de référence pour la gestion communale à moyen terme. Il s'agit donc d'un outil majeur pour la gestion de la commune.

Le Plan de Développement Local de la commune de Ngoumbélé s'élabore dans un contexte caractérisé par d'importantes réformes au plan national à travers le RCPCA et de l'OMD qui,

constitue donc un outil précieux ou document de référence pour son développement. Il y est présenté la situation de la commune et ses caractéristiques, les actions à court, moyen et long terme, les objectifs ainsi que des stratégies qu'elle devra adopter tout en tenant compte des aspirations profondes et prioritaires exprimées par la population.

La commune de Ngoumbélé ayant pris conscience de l'importance de cet outil s'est engagée dans son élaboration avec le soutien financier de l'Union européenne (10^{ème} FED), avec l'appui technique de la Maison de la Société Civile de pôle de Sibut. .

Le présent document est le produit d'un processus d'échange entre les différents acteurs à savoir la municipalité, les populations, les SDE, les techniciens communaux, etc.

Il est un diagnostic participatif de la commune basé sur l'identification, la description de la situation existante de fait et de droit dans tous les domaines et dégage les besoins prioritaires des populations.

1.2 Les objectifs du PDL

1.2.1 L'objectif principal

L'objectif principal est de canaliser les efforts des acteurs de la commune pour assurer un développement harmonieux et durable de la commune de Ngoumbélé.

1.2.3 L'objectif spécifique

L'objectif spécifique est de se doter d'un document plan de référence pour l'identification, la mise en œuvre et la coordination des actions de développement.

Les objectifs opérationnels de ce plan sont entre autres :

- ✓ Inventorier dans un cadre de concertation avec les populations et les acteurs au développement intervenant dans la commune, les différentes ressources, potentialités et opportunités et les contraintes au développement ;
 - ✓ Formuler en tenant compte des réalités de Ngoumbélé, les défis à relever par la commune appuyée par ses partenaires au développement ;
 - ✓ Formuler en tenant compte des défis à relever, la vision de la commune ;
 - ✓ Définir dans ce même cadre à partir de la vision de la commune les axes stratégiques et les objectifs de développement ;
 - ✓ Traduire en action les différents objectifs retenus en tenant compte des possibilités de mobilisation des ressources par la commune ;
 - ✓ Hiérarchiser et planifier ces actions dans l'espace et dans le temps ;
 - ✓ Consolider/Compiler l'ensemble dans un document cadre de référence et de négociation : le Plan de Développement Communal (PDC) ;
 - ✓ Initier les différents acteurs (conseillers municipaux) dans une démarche permettant le respect scrupuleux des différentes clauses et la mise en œuvre du PDC ;
 - ✓ Assurer un transfert de connaissances et de compétence en matière du marketing de PDC pour la mobilisation des ressources ;
- ✓ Améliorer les compétences techniques des conseillers municipaux et d'autres acteurs de développement en matière de diagnostic participatif, de planification et de mise en œuvre des actions de développement.

En fait, il s'agit d'impulser le développement local à travers la micro planification, la promotion des initiatives communautaires et la responsabilisation des populations à la base afin de :

- ❖ Développer des services sociaux de qualité pour améliorer les conditions de vie des populations de la commune de Ngoumbélé ;
- ❖ Rendre la population capable de prendre en charge son développement ;
- ❖ Promouvoir une bonne gouvernance locale et la démocratie à la base.

Stratégie du document

Elle est basée essentiellement sur :

- + La planification locale à partir d'un diagnostic participatif et des activités basées sur les réalités communales et les aspirations profondes des populations à la base ;
- + Le plaidoyer en vue d'un partenariat triangulaire population/Etat /partenaires au développement ;
- + L'auto-évaluation permanent /monitoring ;
- + Le renforcement des capacités communautaires.

Méthodologie d'élaboration du PDC

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce plan est basée sur une approche dite participative, interactive et consultative qui a obéi à un ensemble de principe et processus. Les différentes étapes qui ont abouti à la réalisation de ce plan de développement local sont donc :

2.1 La Préparation de l'ensemble du processus

Elle a commencé par la prise de contact avec les autorités administratives et la prise de décision par une délibération du Conseil Communal par **Arrêté Communal n°01/PKE/SPS/CN/SG.15** du 14 Juillet 2015 portant la Révision du Plan de Développement Communal. Cet arrêté communal a été accompagné de l'arrêté portant création et composition d'un Comité de Planification Locale **n°02/PKE/SPS/CN/SG.15** pour le suivi des activités de l'élaboration du plan de développement communal.

Photo n° 01 : Délibération du Conseil Communal de Ngoumbélé



Au sortir du Conseil Communal de Ngoumbélé pour la prise d'Arrêté communal

Une campagne d'information et de sensibilisation a été organisée pour susciter et obtenir l'adhésion de la population et des différents services de la commune. La restructuration du milieu à différents niveaux (comité de développement villageois, inter villageois et communal) de la commune permet de responsabiliser la population dans la réalisation des différentes étapes d'élaboration du Plan de Développement Local. Ces membres du Comité de Développement Communal (CDC) avec le Comité de Planification Locale ont été formés et se sont dotés d'un Statut et Règlement Intérieur (SRI).

Cette phase s'est terminée par l'élaboration des Termes de Référence pour l'élaboration dudit Plan de Développement Local (**N°11/SPS/CNG/SG.16**) du 02 Mai 2016 situant le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du PDL, de donner des indications sur la façon dont le processus sera mené et de préciser les ressources financières, matérielles et humaines à mobiliser pour la réalisation de différentes phases, etc.

2.2 Le Diagnostic

Il a consisté en une collecte des données de base auprès des acteurs locaux groupés au niveau des villages, des huit (08) différentes zones de la commune. Il constitue la phase clé dans le processus d'élaboration du PDL. Cette phase permet d'identifier les contraintes, les potentialités, les forces et les faiblesses de la commune et d'aboutir aux phases d'identification et d'analyse des solutions et de formulation des actions à entreprendre. L'objectif est de dégager la problématique de développement de la commune sur la base des contraintes et des potentialités.

a) Collecte et analyse documentaire

Elle permet la collecte et l'analyse des données secondaires disponibles auprès des Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), des partenaires et autres institutions. Ces données sont complétées sur le terrain par la collecte et l'analyse des données villageoises.

b) Collecte et analyse des données des zones/groupements

Cette activité de collecte a été faite lors des diagnostics au niveau des groupements où ont été mis les 08 Comités de Développement Inter-villageois (CDIV) afin de collecter ces données primaires. Ces informations primaires sont complétées par des entretiens semi structurés avec les groupes socioprofessionnels sur la base d'un guide d'entretien. Cette collecte et analyse des données aussi bien primaires (villages) que secondaires (documentation) permet d'identifier les contraintes et les potentialités de la commune.

2.2.1 Quelques outils utilisés lors du diagnostic participatif

a) Le profil historique

Le profil historique a été mis en exergue lors du diagnostic participatif pour permettre la recherche auprès des populations des informations sur les différents événements survenus dans le village avec des conséquences positives ou négatives sur la vie de la population du village. Cela concerne toutes les couches sociales à savoir, les personnes plus âgées, les adultes, les femmes et les jeunes de chaque village et quartier. Seuls les anciens (les personnes plus âgées) ont une connaissance approximative de la date de la création, de

l'évolution du village et des faits jadis qui ont marqué le village et donnant une signification à celui-ci.

Photo n° 02 et 03 : Réalisation du diagnostic participatif



Focus groupe des femmes

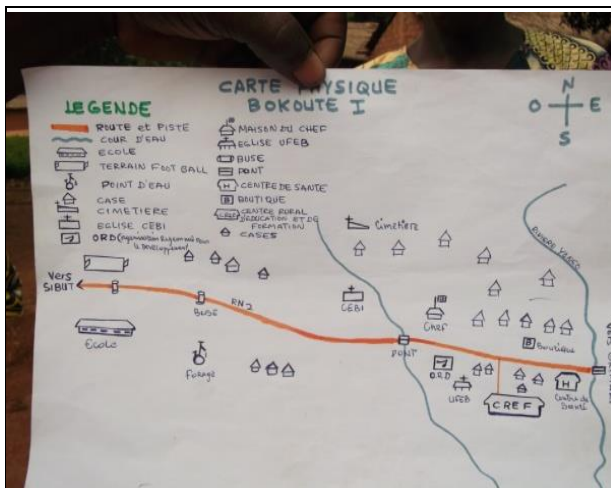


Validation du profil historique de Bamassa 1

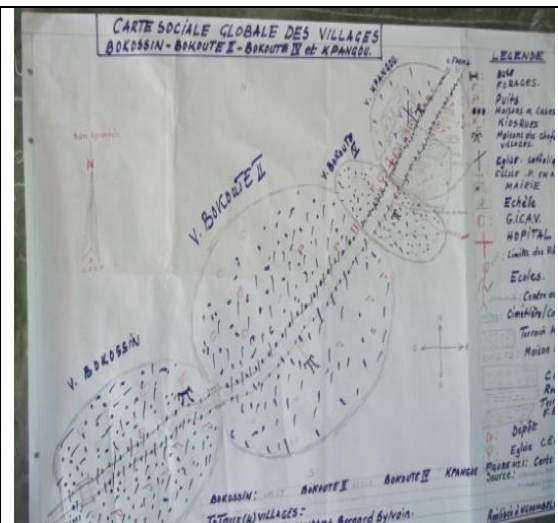
b) La cartographie participative

Elle a permis dans le cadre de ce travail de donner la latitude à la population de faire d'une part, la carte de mobilité sociale et celle des ressources naturelles dont dispose les villages où le diagnostic participatif a été mené. Cette occasion a permis à la population de localiser sur une carte toutes les infrastructures socio communautaires existant dans leur village et les ressources naturelles existantes. Cette cartographie a permis de déterminer toutes les potentialités dont dispose la commune.

Photo n° 04 et 05 : Les différentes cartographies des villages



Carte sociale du village Bokouté 1



Carte sociale de Ngoumbélé centre

c) L'arbre à problème

Cette technique est utilisée pour permettre aux acteurs locaux d'identifier leurs propres problèmes, les causes, les conséquences afin d'en trouver les solutions appropriées. L'arbre à problème est une approche qui schématise la triangulation, c'est à dire les liens entre le problème central= Tronc d'arbre ; les causes=racines ; les conséquences= le feuillage et les solutions = les fruits. Cette méthodologie consiste à organiser les focus groupes avec les différentes couches sociales : groupe des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes plus âgées pour l'analyse de chaque problème.

d) Le diagramme de venn

Le diagramme de Venn ainsi usité dans le cadre de la collecte des données pour l'élaboration de ce plan a permis de faire un répertoire de toutes les structures existantes dans la commune et de voir les relations que les membres de ces structures entretiennent entre eux pour le développement socio culturel et économique de la commune de Ngoumbélé. Ces relations structurelles prennent en compte aussi bien les structures privées que publique c'est à dire les services de l'Etat et les organisations communautaires de base à l'exemple de relation que les membres l'APE et les maitres entretiennent d'une part et les structures privées telles les ONG et la population d'autre part.

L'utilisation de ce diagramme de Venn a permis également de voir les relations entre les structures exogènes ayant une influence sur le développement du village, de la commune.

Photos n° 06 et 07 : Séance des diagnostics participatifs



Profil historique réalisé du village Morouba



Assemblée villageoise du village
Ngoumbélé centre

e) Synthèse des diagnostics villageois

Elle permet la consolidation des rapports diagnostics villageois pour en avoir un rapport diagnostic communal ; qui est complété par la réalisation de l'évaluation des performances du conseil municipal sur la base d'un questionnaire en vue de sortir le premier draft du document.

f) Evaluation organisationnelle et institutionnelle de la commune

Elle permet d'apprécier les forces et faiblesses de la Commune en tant qu'Institution tant sur le plan de l'organisation du fonctionnement que de sa capacité à mobiliser les ressources.

Elle permet d'identifier notamment les besoins de renforcement de capacités de la commune.

g) Restitution des résultats de la synthèse des diagnostics villageois et de l'évaluation organisationnelle et institutionnelle de la commune

Les résultats du diagnostic sont présentés et validés au cours de l'atelier qui a permis d'aboutir à un bilan diagnostic partagé. La restitution des résultats du rapport consolidé du diagnostic participatif et institutionnel est faite au cours d'un atelier présidé par le maire, Président du Comité de Planification Locale. Beaucoup de participants ont pris part à cet atelier où nous pouvons citer entre autres : tous les conseillers municipaux, les membres du Comité de Planification Locale, du Comité de Développement Communal, les notables et chefs de villages, les responsables religieux, les responsables des femmes, les SDE ainsi que les partenaires et ONG intervenants dans la commune.

h) Rédaction du document

Elle consiste à mettre sous forme écrite/informatisée toutes les informations issues des étapes précédentes. Elle constitue l'étape finale de la phase analyse-diagnostique.

i) Elaboration

Il s'agit au cours de cette phase d'analyser les problèmes identifiés pendant le diagnostic, de formuler des propositions d'actions à mener et d'évaluer les ressources nécessaires à leur réalisation. Ces propositions d'actions sont en cohérence avec les orientations nationales (RCPCA et Stratégies sectorielles) et les OMD :

- ✓ **Pilier I : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population ;**
- ✓ **Pilier III : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.**

Cette phase d'élaboration comporte d'autres essentielles qui sont :

j) Définition et Hiérarchisation des solutions

Sur la base des résultats de l'analyse – diagnostique et des éléments de l'arbre des problèmes issus de cette analyse. Cette étape consiste, au moyen de l'arbre des objectifs à identifier les solutions appropriées et à établir un ordre de priorité dans leur mise en œuvre en fonction de leur contribution à la résolution des problèmes.

C'est au cours d'un atelier présidé par le maire, Président du Comité de Planification Locale tenu le 18 février 2017 que la définition et la hiérarchisation des solutions sont faites. Les participants à l'atelier de formulation du PDL sont : le maire, les membres du comité de planification, les services déconcentrés de l'Etat, l'équipe du projet ARCOSCAL-PDD (Iram-Echelle), les conseillers municipaux, les comités de développement inter-villageois, les membres du comité de développement communal, les partenaires de la commune (projets, programmes et ONG), les notables et chefs de villages, les chefs religieux, les OSC et les privés.

k) Définition de la vision de développement de la commune

Elle consiste à formuler des souhaits (réalistes) pour la commune sur une période de temps plus ou moins longue (2 à 5 ans) permettant de résoudre les problèmes socioéconomiques et culturels.

Elle s'est déroulée au cours de l'atelier et sur la base des mêmes éléments de l'analyse diagnostique et au moyen de l'arbre des objectifs. Cet atelier a regroupé les mêmes acteurs que l'atelier de la restitution/validation du diagnostic. Les participants ont été repartis en sous-groupes pour définir la vision de la commune. Après la mise en commun des propositions, la vision de la commune a été dégagée et validée.

l) Définition des orientations stratégiques et des objectifs de développement

Les orientations stratégiques et les objectifs de développement de la commune sont aussi définis sur la base des éléments (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de l'analyse diagnostique comme réponses aux problèmes de la commune. Ensuite, elles ont été classées dans un tableau à double entrée. Les croisements des forces et faiblesses aux opportunités et menaces ont permis d'élaborer la Matrice d'Orientations Stratégique (MOS). A partir des croisements pertinents retenus, les orientations stratégiques internes et externes ont été dégagées.

m) Elaboration du draft du PDC

Elle constitue l'avant dernière phase du processus d'élaboration du PDC. Elle a pour objectif de traduire sous forme de document écrit les informations partagées du diagnostic et de la formulation du PDC.

La rédaction de l'avant-projet du PDC consiste à élaborer un premier Draft qui comprendra la synthèse des éléments de l'analyse – diagnostique et de la phase de formulation.

Le premier draft élaboré est ensuite soumis à l'appréciation du comité de planification locale, de la Maison de la Société Civile et les propositions d'amendement justifiées faites par le comité et la MSC du pôle de Sibut.

n) Validation

La synthèse de tous les résultats issus du processus d'élaboration du PDL, à savoir les données d'état des lieux, la vision, les orientations, les objectifs de développement définis et la programmation quinquennale, nous a permis de réaliser une version provisoire.

Cette version provisoire du PDL a été multipliée et distribuée aux participants pour restitution/validation.

o) Restitution du draft du diagnostic participatif aux acteurs

La restitution du draft de diagnostic participatif est faite au cours de l'atelier organisé par la commune et le prestataire. Cet atelier de restitution a eu le 22 juin 2017 présidé toujours par le maire en collaboration avec les membres du comité de planification et de la MSC de Sibut.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents et d'autres acteurs impliqués comme les services déconcentrés de l'Etat, l'équipe du projet ARCOSCAL-PDD (Iram-Echelle), les comités de développement inter-villageois, les membres du comité de

développement communal, les partenaires de la commune (projets, programmes et ONG), les notables et chefs de villages, les chefs religieux, les OSC et les privés.

p) Rédaction du PDC final

Il s'agit au cours de cette étape de mettre sous forme écrite, saisie et définitive, le document du projet de PDC amendé au cours de l'atelier communal de validation.

q) Adoption, approbation et diffusion du PDC

C'est la phase finale de tout le processus d'élaboration du PDC. Elle a pour objectif de rendre définitif et exécutoire le PDC et amener les acteurs concernés à se l'approprier.

Cette phase a duré environ 2 semaines consacrée à l'adoption du PDC et à sa transmission à l'Etat, au temps nécessaire à l'Etat pour examen et approbation, et à la multiplication et la diffusion du PDC, généralement sous une forme simplifiée, dans les villages. Cette phase d'adoption, d'approbation et de diffusion du PDC comprend :

r) Tenue d'une session du conseil pour adoption du PDC

Tous les membres du conseil municipal et d'autres acteurs impliqués comme les services déconcentrés de l'Etat, l'équipe du projet ARCOSCAL-PDD (Iram-Echelle), les comités de développement inter-villageois, les membres du comité de développement communal, les partenaires de la commune (projets, programmes et ONG), les notables et chefs de villages, les chefs religieux, les OSC et les privés étaient invités et présents ce jour à la session de validation.

Cette réunion de validation est sanctionnée par un procès-verbal.

s) Transmission du PDC à la Sous-préfecture et au CRD du pôle de Sibut

Après adoption du PDC par le conseil municipal, il est transmis au Sous-préfet de Sibut et à la session du CRD pour examen de conformité et son approbation. L'approbation du Sous-préfet a rendu exécutoire le Plan de Développement Local de Ngoumbélé

t) Multiplication et diffusion du PDC

Le Maire et les Conseillers Municipaux concernés sont responsables de la multiplication et de la diffusion du PDC auprès des différents acteurs.

La diffusion du PDC est faite au cours de cet atelier de popularisation et de missions auprès des populations.

Les participants à l'atelier sont : membres du conseil municipal, les services déconcentrés de l'Etat, l'équipe du projet ARCOSCAL-PDD (Iram-Echelle), les comités de développement inter-villageois, les membres du comité de développement communal, les partenaires de la commune (projets, programmes et ONG), les notables et chefs de villages, les chefs religieux, les OSC et les privés.

Les participants à la mission de popularisation sont : Les Conseillers municipaux, le comité de planification locale, le comité de développement communal et les comités de développement inter-villageois.

L'élaboration d'un plan de développement local se veut participatif, nécessitant l'implication des populations locales dans l'identification, l'analyse et la recherche de solutions aux problèmes de développement de leur terroir en un temps "T". Cependant, il faut noter que la période d'élaboration de ce plan a été effective dans un contexte de sortie de crise et en l'absence d'une frange de population de confession

musulmane dont les regards n'ont pas été croisés. Les résultats du diagnostic participatif et les orientations stratégiques découlant de ce Plan de Développement Communal sont donc à nuancer et à actualiser dès que possible

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont de plusieurs ordres :

- Bonne maîtrise par la population du processus de développement ;
- Existence d'organes locaux de gestion du développement local ;
- Existence d'une initiative locale de développement formulée par les acteurs locaux ;
- Appropriation par les populations des outils de planification et de gestion du développement local;
- Bonne gouvernance locale.

4. Structuration du document

Le document est structuré en sept parties qui se répartissent de la manière suivante :

- Une Introduction générale ;
- Une Méthodologie ;
- Un bilan du diagnostic participatif de la commune basé sur la description de la situation existante de fait et de droit dans tous les domaines.
- Synthèse des résultats du diagnostic participatif et institutionnel ;
- Planification des activités ;
- La programmation des activités ;
- Passation de marché ;
- Mécanisme de suivi-évaluation ;
- Plan de communication sur la mise en œuvre du PDC ;
- Une conclusion générale.

L'élaboration du PDC de la commune de **Ngoumbélé** est le résultat d'une démarche participative.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION SOMMAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMBELE

1.1 Milieu physique

a) Milieu biophysique

Le milieu physico- biologique de la commune présente de nombreuses caractéristiques semblables à celles de la Sous-préfecture de Sibut à l'exception de certaines particularités.

1.2 Le relief et la topographie

La commune est située dans une pénéplaine de faible altitude ; elle est de ce fait peu accidentée. Cette monotonie d'ensemble est par endroit rompu avec la présence de buttes et collines. Les plus hautes élévations sont à environ 322 mètres et 320 mètres respectivement sur les deux axes Grimari et Dékoa). Les bas-fonds qui la traversent constituent les zones de basses altitudes. Une pénéplaine résultant de l'érosion du vieux socle de roches du précambrien (gneiss et granite) qui alterne des sommets et des dépressions plus ou moins fortes et allongées.

Les formations géologiques en place sont essentiellement constituées de formations cristallines notamment des granites, des migmatites, des gneiss et des schistes. Ces matériaux sont caractérisés par leur faible perméabilité. Ils définissent la nature des sols que l'on y rencontre.

1.3 Le Climat

La commune de Ngoumbélé est sous l'influence du climat de type soudano-guinéen caractérisé par une longue saison de pluie allant d'Avril à Novembre (7 mois) et une courte saison sèche qui dure les mois de décembre à mars (5 mois). La répartition de ces saisons est déterminée par les deux flux de masses d'air issues de :

- L'anticyclone saharien ou libyen : à l'origine d'un vent froid et sec et soufflant du Nord-est au sud-ouest appelé harmattan ;
- L'anticyclone austral ou de Sainte Hélène : à l'origine d'un vent chaud et humide

appelé vent de mousson parce qu'à l'origine des pluies.

D'une manière générale, la pluviométrie de la commune est capricieuse ; elle est caractérisée par une irrégularité spatio-temporelle et des hauteurs annuelles de pluies variant entre 600 mm et 1000 mm. Les premières pluies s'installent dès le mois de mai ; cependant depuis quelques années, la région subit les effets des changements climatiques constatés à l'échelle mondiale. Les plus fortes précipitations sont enregistrées entre juillet et septembre.

Les périodes chaudes de l'année durent les mois de mars à juin et durant cette période, la température moyenne annuelle reste élevée ; excédant parfois 35°C ; tandis que les mois froids sont les mois de Décembre, Janvier, et Février avec par moment 15°C.

1.4 Les sols

Sur l'ensemble de la commune, l'on rencontre deux (04) principaux types de sols à savoir les sols gravillonnaires avec une association des sols rouges et parfois cuirassés en surface sur les hauts versants dans la grande partie du Nord vers le Sud, les sols ferralitiques et les sols

argileux. Les sols composites sont cependant prédominants. La situation se présente comme suit:

- Les **sols gravillonnaires** : ils sont de textures grossières et généralement érodés du fait de leur faible perméabilité. Du point de vue agronomique, ce sont des sols pauvres en matières organiques. On les utilise toutefois pour la production des céréales, des arachides et du maïs, du manioc.
- Les **sols argileux** : généralement aux abords des cours d'eau, ces sols sont lourds; donc difficiles à travailler. Ils ont cependant une bonne capacité de rétention de l'eau et sont utilisés pour la production du mil (non cultivé dans la commune), du sorgho, des arachides, du maïs, du manioc et du sésame. Ces sols sont également utilisés dans la poterie.
- Les **sols hydro morphes** : occupent les zones les plus basses du topo séquence ; ils connaissent parfois une stagnation de l'eau du fait de leur texture. C'est des sols mis en valeur pour la culture du riz, du sorgho, du petit mil, des arachides et abrite les cultures maraîchères.

La commune est de nos jours, sujet d'une forte pression foncière conjuguée à la persistance des méthodes culturales inappropriées. Toutes choses réduisant la disponibilité et la qualité des terres cultivables.

1.5 L'hydrographie

Le réseau hydrographique de Ngoumbélé se structure au tour de la rivière Kémo, cours d'eau le plus long de la commune prenant sa source depuis Mala. La rivière Kémo est un affluent de l'Oubangui. Elle reçoit les eaux de la Tomi et de la Kouma.

La commune est marquée par la présence de bas-fonds. Ces bas-fonds sont exploités pour des activités agricoles et l'élevage attirant plus les éleveurs peulhs transhumants à la recherche d'un bon pâturage mais des systèmes de production inadaptés sont à l'origine de leur comblement, d'où la baisse de la capacité d'emmagasinement.

Les eaux de surfaces ainsi que les eaux souterraines sont alimentées par les précipitations. Cependant, l'on assiste à une baisse de la pluviométrie et, cette situation a entre autres conséquences un tarissement rapide des cours d'eau et des puits.

Les principaux cours d'eau sont : la Tomi, la Kouma, la Karamba, l'Amou, la Gbambi, la Ngoumbélé, la Barey. La plupart des petits cours d'eau ont un régime intermittent Cette intermittence de certains cours constitue un problème pour le rouissage de manioc pendant la saison sèche, mais également pour l'approvisionnement pour des travaux domestiques et de boisson pour certains habitants.

Les eaux contiennent des espèces halieutiques variées. On note la présence des clarias (Ngoro), tilapias (Kpakara), et surtout les anguilles (Nzombo) qui sont très nombreuses et très prisées par la population. La présence de ces poissons offre l'opportunité à certains habitants de la localité de pratiquer la pêche.

1.6 La végétation

La commune est située dans le domaine phytogéographique nord-soudanien. La végétation y est composée d'une savane arbustive prédominante, composée de formations mixtes

d'arbustes ne dépassant pas 7 mètres et d'une savane arborée constituée d'arbres et de graminées dont les arbres sont d'environ 10 à 12 mètres. Cette végétation regroupe diverses espèces dont les espèces locales fruitières et consommables, les espèces locales à usages domestiques et médicinales, les espèces exotiques fruitières puis les espèces forestières.

Les plantes que l'on rencontre dans ces différentes formations sont : les espèces locales fruitières et consommables : le Karité (*Butyrospermumparkii*), le Kapokier rouge (*Bombax Costatum*), le Baobab (*Adansoniadigitata*), etc.

Les espèces locales à usages domestiques et médicinales : le Caïlcédrat (*Kaya senegalensis*), (*Daniella olivera*), (*Secuidacalongipedonculata*), (*Ptecarpuserinaceus*), le Kapokier (*Ceibapentandra*), etc.

Les espèces exotiques fruitières puis les espèces forestières : (*Psidiumgoyava*), le papayer (*Carapapapaya*), le Manguier (*Mangiferaindica*), le Nimier (*Azadirachtaindica*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus canaldulensis*), etc.

Ces surfaces ne sont pas sous la menace de la pression démographique mais qui a entre autres des conséquences la coupe abusive du bois pour des besoins socioéconomique.

1.7 La faune

La destruction de l'habitat naturel des animaux a entraîné la disparition du gros gibier de la commune. De nos jours l'on ne rencontre que des lièvres, des perdrix, des porcs épics, des rats les gazelles, sangliers, phacochères, singes, les antilopes, buffles, et par endroits des singes. Dans l'ensemble, la faune aviaire est prédominante et la pratique de chasse de plus en plus élevée.

Les différentes formations végétales de la commune de Ngoumbélé abritent une faune diversifiée. Par ailleurs on y trouve des espèces aquatiques (des hippopotames, des crocodiles, des tortues marines, des varans, etc.), les arboricoles de tous genres et des insectes. Dans les fourrés humides, il y a la présence des pythons tandis que dans les galeries forestières on y trouve les cercopithèques de Brazza, les guibs harnachés, les céphalophes bleus, céphalophes à flancs roux, le sitatunga, le hylochère et les potamochères.

Dans la prairie, on trouve les anlacodecob, fassa, bubale, buffles, les chouettes.

On trouve aussi le pangolin, les mangoustes, les éperviers, le porc-épic, les oryctéropes, les pigeons, les tourterelles, les rats etc.

Il s'avère que malgré la réglementation de la chasse dans la localité, le braconnage représente une menace sérieuse pour la survie de la faune. En effet, la prolifération des armes de chasse (surtout de fabrication artisanale), et des munitions fournies par les commerçants acquéreurs, ont engendré une raréfaction des gibiers dans les environs immédiats des villages. Certaines espèces telles que les éléphants, les buffles sont en voie de disparition dans la commune.

TABLEAU n°1 : Potentialités et contraintes du milieu physique et biologique

POTENTIALITES	CONTRAINTES
Situation Géographique	
Proximité par rapport à Sibut	-Enclavement de la commune (dégradation avancée des axes Sibut Grimari et Sibut/Dékoa); - Inaccessibilité de certains villages en saison pluvieuse ; -Insécurité dans la zone
Climat et pluviométrie	
-Présence d'un réseau hydrographique assez dense ; - Présence de quelques forages et de puits à grand diamètre	- Manque par endroit de cours d'eau permanent ; -Mauvaise gestion des points d'eau ; - Rareté des pluies - Faible mobilisation des ressources en eau potable; - Existence de forages en pannes
Relief topographie	
-Monotonie du relief ; -Présence des montagnes/collines ; -Présence de bas-fonds.	-Roches peu perméables (axe Dékoa) ; -
Sols	
- Existence des sols arables ; - Existence d'un potentiel aménageable de bas-fonds ;	- Faible maîtrise des techniques de mise en jachère ; - Erosion hydrique ; - Pauvreté des sols.
Végétation et Faune	
- Présence d'espèces végétales naturelles et de quelques essences exotiques ; - Existence de quelques pépiniéristes ; - Culture forestière. -Importance des produits forestiers non ligneux tels que le karité, gnetum... - Présence d'aires protégées ; - Pratique de l'apiculture	- Dégradation continue du couvert végétal ; - Faible capacité de transformation de karité et du miel ; - Faible niveau d'organisation et de technicité des apiculteurs.

2. Milieu humain

2.1 L'histoire du peuplement

Situation géographique et administrative

Située dans la région du Centre Est n°4, la commune de Ngoumbélé est dans la partie Est de la Sous-préfecture de Sibut, Préfecture de la Kémo qui est à la fois le chef-lieu de la commune. La commune de Ngoumbélé a été créée en 1962. Elle couvre une superficie de **22,232 km²**, pour une population de **30.609 habitants** en 2016. Elle est à cheval entre Sibut le Chef-lieu de la Sous-préfecture et Grimari respectivement à 15 et 60 kilomètres. Ngoumbélé est limitée :

- Au Sud-ouest par les communes de Sibut et Galabadja ;

- Au Nord par les communes de Guiffa et Mala (Sous-préfecture de Dékoa) ;
- A l'Est par la commune de Kobadja dans la Sous-préfecture de Grimari.

La commune comprend soixante-cinq (65) villages dispersés sur l'ensemble du territoire et sur les deux axes Grimari (40 villages) et Dékoa (25 villages).

Le chef-lieu de la commune, est situé à 201 Km de Bangui, capitale de la République Centrafricaine et à 15 Km de Sibut, sur l'axe Sibut/Grimari

Ngoumbélé, dont le nom est relatif à « grandir », serait fondé par le clan Banda Ndélé venus du Soudan chassés par les sultans Senoussi et Rabah.

Ainsi la commune de Ngoumbélé fut formée à partir de la venue de l'ethnie mandjas du Congo Zaïre par l'itinéraire du fleuve Oubangui. Fuyant les guerres tribales, ceux-ci progressèrent du Nord au Sud et se sont installés sur l'axe Sibut-Dékoa. D'autres voulant continuer vers le centre du pays, empruntant l'axe Sibut- Grimari, ont été stoppés par les Banda-Ndele venus du Soudan, chassés par les sultans SENOUSSE et RABAH, puissants chefs militaires qui ravageaient le Nord de la RCA.

NGOUMBELE en langue locale Banda, signifie « ANGOU » qui veut dire **Eau** et « MBELE » signifiant **gazelle**. C'est un cours d'eau auprès duquel l'on rencontrait beaucoup de gazelles. La commune porte ce nom du fait qu'à l'arrivée des premiers habitants, ils avaient trouvé des gazelles au sud près de ces cours d'eau.

Les originaires de la commune sont les Mandja suivis des Banda. Officiellement Ngoumbélé est devenu commune en 1962 et a connu quatre maires et Président de délégation spéciale dont voici la chronologie de succession.

Tableau n°2 : Chronologie de succession des Maires/PDS

N°	Noms et Prénoms	Année	Résidence	Observations
1	SAMBA Robert	1962-1986	Ngoumbélé-centre	Décédé
2	BAGAZA Moussa Benoit	1986-2006	Bamassa	Décédé
3	YANGAKOLA Félix	2006-2010	Bomimi	En vie
4	MAMADOU YOKANI Marcelin	2010 à nos jours	Bokouté mais réside à Ngoumbélé	En vie

Source : Maire de Ngoumbélé

Il faut noter que la dimension genre n'est pas prise en compte dans le choix des maires ou des présidents de la délégation spéciale de cette commune depuis qu'elle est devenue collectivité territoriale en 1962. Sur les 04 personnalités citées ci-haut, il n'y a aucune femme qui est nommée à la tête de la commune.

Pour la délégation spéciale actuelle, le PDS est appuyé par une vice-présidente et trois (03) conseillers municipaux dont deux (02) hommes et une (01) femme.

Selon les résultats du recensement réalisé sur le terrain lors du diagnostic participatif, la population de la commune de Ngoumbélé est chiffrée à **30 609 habitants** dont **15 920 femmes** et **14 689 hommes**.

Le tableau ci-après donne l'évolution de l'effectif de la population et les différents chefs des villages.

Tableau n°3 : Nombre d'habitants par villages avec leurs chefs

N°	Villages	Habitants			Noms des Chefs
		H	F	T	
01	Boakana II	228	212	440	BALEGAZA Alexis
02	Boambali I	330	213	543	SANZE Carlos
03	Boambali III	210	305	515	NGOUANDIKA René
04	Kodamba	310	354	664	YAFARA Firmin
05	Bobandja	139	294	333	ZIPA Romain
06	Bombe	115	163	278	IPOUGAZA Maurice
07	Bamassa	268	245	840	ZAGBA Libanais
08	Bokouté	999	954	1953	KOYANGBA Bertrand
09	Pounoumondjou	55	35	111	NZALE Pierre
10	Banga	27	35	62	BERDAME Alpha
11	Lawa	200	204	408	KAKOPANDE
12	Gbodja	65	79	144	JEUDI Gilbert
13	Ngboko	62	53	115	DOUCEMA Faustin
14	Boakana I	784	988	1772	BAGAZA Prince
15	Bomandja I	825	615	1440	MALIO Eric
16	Bomandja II	185	125	310	GONANGA Dimanche
17	Bakongo II	262	360	662	DOKOYOLO Yvon
18	Manga	206	230	476	MAPOUKA Alain
19	Gbongo	27	32	476	NGBONGBO Albert
20	Lokpa I	199	124	323	MASSAMBA Albert
21	Bombe II	406	414	820	MBETIGAZA Salomon
22	Bombe III	536	582	1118	SANWELE Yves
23	Lakpou	85	68	153	WARATEBALE Alphonse
24	Lopka II	110	88	198	OUALEGUE Dieudonné
25	Réguémé	200	219	419	MOUSSA François
26	Fouma	190	108	398	TOKOA AGUIDE
27	Ouadda	160	150	310	BELLA Marcel
28	Kpangou	247	251	498	BACKE Edouard
29	Bokouté II	417	499	916	NGOALANA
30	Bokouté IV	345	540	885	NGBANGAYASSI JD
31	Bokossin	287	276	563	MAYELE Bertin
32	Bomimi	400	409	809	IPOUGAZA Jean Pierre
33	Gbara	194	200	394	PASSENDJI Gilbert
34	Bomabali II	96	100	196	NGODI Judien
35	Bamassa II	147	150	426	NDEMAPOU
36	Bokengue	184	242	752	YAPANDE Jean Babien
37	Bakongo	480	272	297	YANGAKOLA Roger
38	Bokengue II	428	588	1016	OULAMBA Denis
39	Boéngué	240	250	490	GANAKAMBA
40	Bokangolo	121	123	244	NGUE Jean
41	Bobano	101	115	216	SELEBIRO Roger
42	Bobatoua	112	126	238	DEHOLO Philippe

43	Bokada - Gbi	109	127	236	NGOUMALE Jean Pierre
44	Ngbaka -gbi	229	347	576	MAMADOU Zéphirin
45	Bokengé III	165	171	336	MANDABA Thomas
46	Bokengué II	118	170	288	TANGA François
47	Bokengué I	161	225	386	YAGBANGA Clément
48	Bamassa III	193	210	403	MANGO Anatole
49	Tatakpani I	127	221	348	MAKOUZOU Fance
50	Tada	123	211	333	ASSANA Mathias
51	Brogama	217	231	428	NDANGBA Pierre
52	Bokouté III	185	66	416	YAMANDJA Electaire
53	Mourouba	65	315	151	MAHAMATA DJOS Louis
54	Plantation Métho	248	208	563	KPODAN Pierre
54	Ngadi	150	221	358	NDODI Noël
56	Bindi	201	266	422	MAPOUKA Arnold
57	Kene	240	182	506	REMANDJI Michel
58	Tatakpani II	199	178	381	DIKORO Jean Christophe
59	Ouga II	164	83	342	MBAONDA Martin
60	Kanguéré	69	165	152	NZAPAKEMA Patrice
61	Ndjaïndola II	157	153	322	MANDABA Thomas
62	Ouga I	111	200	264	BOY Nicolas
63	Koba	150	350	350	WAZA Gabriel
64	Njaïndola I	326	370	696	NGUIAKO Jérôme
Total		14 689	15 920	30.609	

Sources : étude diagnostique 2017

3.2 Ethnies/langues

La commune de Ngoumbélé est composée d'une hétérogénéité ethnique et est habitée à plus de 80% par des mandjas autochtones et quelques migrants venus des communes voisines puis de migrants peuhls en transhumance. On y trouve par ordre chronologique et numérique :

- ❖ Les Mandja
- ❖ Les Bandas
- ❖ Les Ngbaka Mandja
- ❖ Et autres groupes ethniques.

La langue la plus parlée est le « Sango » (langue Nationale) ensuite viennent les patois Mandja et Banda. Le français est parlé par quelques minorités alphabétisés et intellectuels.

Le regroupement des villages ou des quartiers de la commune se fait par des affinités ethniques, régionales ou par alliance.

3.3 Les religions

Les différentes religions que l'on rencontre sont, par ordre d'importance décroissant les chrétiens catholiques, les animistes et les protestants. Les adeptes de ces différentes religions se rencontrent dans les différents groupes ethniques présents. Dans le cadre de leurs cultes, ceux-ci s'intéressent à la vie socio- économique de la communauté à travers

l'appui de chaque église. Chrétiens (catholiques et protestants) mènent, chacun à son niveau des actions de lutte contre le sida, le banditisme... à travers les prêches qui sont pour eux les moments de sensibilisation.

3.4 Le genre et le développement

L'élaboration du PDC vise à améliorer les conditions de vie des populations en prenant en compte les disparités liées au genre. Le genre est en effet une dimension essentielle de la personne, désormais placée au centre de tout projet et de toute action de développement étant donné qu'un véritable développement humain ne peut être envisagé sans que cette question ne soit comprise, révélée et traitée.

La population est un ensemble homogène où l'ensemble des groupes ethniques et groupes socioprofessionnels participent comme un seul homme à la vie de la commune. Toutefois, certains de ces groupes sont beaucoup plus vulnérables : il s'agit de la femme, des handicapés, des orphelins et la femme notamment celle en situation difficile (veuves, célibataires, divorcées, expédiées etc.) Une situation exhaustive de cette catégorie de citoyens n'est pas disponible mais il est nécessaire que le conseil municipal dans le cadre de l'élaboration de son PDC prévoit des actions dans leur direction. Au-delà de cette situation, il faut relever que la participation des femmes à l'animation de la commune est inversement disproportionnée à leur nombre.

3.5 La participation de la femme aux prises de décisions

A Ngoumbélé comme sur l'ensemble de la préfecture, la féodalité est de rigueur. En effet, les femmes appartiennent à leur époux qui est le chef de famille. Ce chef de famille détient tous les pouvoirs de décision, aussi bien de production que de reproduction.

Cette idée se ressent au niveau communal où la femme est soumise à cette loi qui les écarte des pouvoirs de décision.

Au sein du conseil municipal qui compte 05 membres, les femmes sont au nombre de deux (02) soit 40%. Cette représentation même si elle est à saluer, cache tout de même la véritable intention de l'homme qui est de dominer la femme.

3.6 Le rôle et la place de la femme dans la société

Dans la commune de Ngoumbélé, comme partout ailleurs dans la société mandja, la place de la femme est la même que celle de toutes les femmes de la République Centrafricaine. En effet, elle vient après l'homme et est présente dans tous les secteurs d'activité.

Sur le plan du foncier, l'accès des femmes à la terre est soumis à l'approbation des hommes.

- Les femmes exploitent des champs personnels sans pour autant détenir un droit de propriété.
- Les lopins de terres octroyés aux femmes sont généralement situés sur des jachères ou des zones marginales. Elles y produisent des légumineuses, de l'arachide, du maïs, du sésame, juste pour le besoin de sauce (survie).

Au niveau du commerce, elle est présente dans le secteur du petit commerce des légumes, de la petite restauration et de la vente de l'alcool de traite, de la bouillie... Aussi les services offerts par les services techniques et les partenaires au développement bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes.

De façon générale, la situation de la femme à Ngoumbélé reste marquée au plan social par des pesanteurs et considérations socioculturelles et religieuses qui sont parfois source de

stigmatisations, de frustrations, de marginalisation. Cette situation a pour conséquence le maintien de la femme dans le cercle vicieux de la pauvreté dans sa multi-dimensionnalité. Dans une économie basée sur l'agriculture, la gestion du capital le plus important lui échappe car elle est exclue de la gestion du patrimoine foncier.

Mais, de nos jours, à la faveur de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et des campagnes de sensibilisation menées par les SDE et les partenaires au développement (projets, associations et ONG de développement), de nouvelles valeurs allant dans le sens de l'implication de la femme aux prises de décisions ont été introduites. Cela a occasionné une évolution dans les rapports entre la femme et l'homme. Aussi, les femmes forment de plus en plus des groupements féminins, participent aux différentes réunions au niveau village et s'impliquent dans les sphères de décision au niveau des instances locales.

La femme acquiert donc de plus en plus une certaine liberté et un pouvoir économique grâce à l'éducation, à la formation et aux appuis spécifiques apportés par les partenaires au développement. Mais d'une manière générale, son statut reste toujours influencé par les religions et la tradition.

3.7 La femme et l'accès aux facteurs de production

Parmi les différents facteurs de production, celui dont l'accès constitue un problème majeur pour la femme, c'est sans doute la terre. En effet l'accès de la femme à la terre se fait de manière indirecte, par l'intermédiaire de l'époux ou d'une tierce personne. La femme n'est pas propriétaire terrien, elle n'a qu'un droit de jouissance provisoire reconnu pour quelque temps. Et dans la majorité des cas, elles se voient attribuées les terres peu fertiles et souvent éloignées.

3.8 La femme et l'accès aux soins de santé

Accéder aux soins de santé tout comme à l'éducation est une difficulté majeure pour la femme de Ngoubélé. Au-delà des pesanteurs socioculturelles qui veulent que la femme attende tout de son mari, cette difficulté est liée au faible pouvoir économique de cette dernière.

En effet, les indicateurs au niveau national montrent que la pauvreté en milieu rural touche beaucoup plus les femmes.

Pour mieux appréhender les disparités entre les hommes et les femmes en matière de développement et de prise de décisions à Ngoubélé une étude spécifique pourrait être menée.

Néanmoins, au regard de la situation actuelle, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- Aider les associations et les groupements féminins à promouvoir l'accès au crédit pour leurs membres, en sensibilisant et en formant les femmes cibles sur les mécanismes de crédits existants et à l'esprit d'entreprise. De même des outils devant leur permettre de se porter garantes, collectivement, auprès des institutions de crédits au bénéfice de leurs membres pourraient être mis en place.
- Améliorer les moyens et infrastructures de transports de manière à favoriser l'acheminement et la commercialisation des produits locaux notamment l'écoulement des produits du secteur maraîcher où sont concentrées les femmes.
- Faciliter la participation des femmes aux instances de prise de décision par l'organisation d'un débat public sur le rôle de la femme dans le développement humain.

3.8.1 La dynamique de la population

La dynamique de la population à Ngoumbélé, est à l'image du pays, sous l'influence de facteurs naturels (natalité, fécondité et mortalité) et de facteurs mécaniques d'évolution de la population (émigration et immigration).

3.8.2 Facteurs naturels de croissance de la population

A défaut de certains taux calculés (mortalité, natalité et fécondité) à l'échelle de la commune, les données chiffrées sont rares.

a) La natalité et la fécondité

La commune connaît de forts taux de natalité et de fécondité. Ces forts taux de natalité et de fécondité sont pour une bonne part, la conséquence de l'analphabétisme, du manque d'ouverture des populations et des mentalités pro-natalistes ; lesquelles mentalités sont entretenues par le système de production et le rôle déterminant que jouent la femme et les enfants dans l'organisation de la production au niveau familial. Les techniques de production restées rudimentaires, maintiennent la population dans un système beaucoup tourné vers l'utilisation de la force humaine. Dans cette situation de forte fécondité, la femme parvient difficilement à entreprendre des activités économiques.

b) La mortalité

Lors de la rébellion de 2013, la commune faisait partie des communes ayant les plus forts taux de mortalité. Certains des cas se justifient par des maladies, de la pauvreté, au niveau communal, l'importance de la mortalité infanto-juvénile ainsi que le faible accès aux services de santé pourraient exacerber la situation. En effet, la commune compte de nos jours 08 Centre/Poste de Santé (Bokéngué, Ngoumbélé, Amou, Ngréko, Bokouté, Boambali sur l'axe Grimari et Ngoungé, Kpakou sur l'axe Dékoa) pour ses 65 villages et l'accès à certaines périodes de l'année est difficile à cause de l'état de dégradation des routes.

3.8.3 Les facteurs mécaniques de croissance de la population

Les facteurs mécaniques de croissance de la population sont l'immigration et l'émigration. L'émigration jadis importante connaît de nos jours une dynamique vers les migrations saisonnières alimentées surtout par les jeunes filles à la recherche de bien être.

a) L'émigration/Exode rural

L'émigration est un phénomène ancien dans la commune de Ngoumbélé. Débutée depuis les indépendances, elle a drainé une bonne partie de la population hors de la commune. Dans l'ensemble, on peut identifier deux types d'émigrations à savoir ceux entraînant les populations dans les autres localités de la préfecture, du pays et ceux conduisant les populations vers les pays étrangers.

L'émigration vers les autres localités de Ngoumbélé a pendant longtemps été le fait des personnes ayant au moins 25 à 30 ans. Ceux-ci partent généralement dans les autres communes ou sous-préfectures ; dans la région avec leurs ménages afin de chercher et s'y installer pour la pratique de l'agriculture et dans une moindre part pour le petit élevage. Certains s'installent pour les différentes activités qui se développent dans l'informel et pour cette catégorie, il s'agit des jeunes à partir de 18 ans et parfois moins.

La présence de la nouvelle gare routière et du marché central de Sibut a été l'un des facteurs ayant favorisé le départ important de population vers la commune de Sibut. A cela s'ajoute les péjorations climatiques et la dégradation des terres à l'origine des cycles de la faim constatés. Ces départs concernent les jeunes de 18 à 30 ans et les concernés partent pour la recherche de meilleures conditions socio- économiques leur permettant de venir en aide à leurs familles restées sur place.

S'il est vrai que ces émigrations ont entraîné la force productive de la commune, il est également établi par la population qu'elles ont été une solution palliative à l'accroissement de la population et ces départs ont permis des rapatriements de fonds pour les parents restés sur place.

Les départs vers la capitale Bangui ont connu un ralentissement depuis la crise sociopolitique de 2013 et de plus en plus l'on assiste à un renforcement de l'exode rural entraînant surtout les jeunes filles vers la ville de Sibut pour des travaux de serveur dans les bistrotts, les restaurants et petites vendeuses. Pour cette nouvelle forme de départ, il s'agit plutôt de migrations saisonnières car les jeunes filles parties aux lendemains des récoltes, reviennent parfois à l'annonce de la saison de semi. Ces départs sont justifiés par l'absence d'activités de contre saison dans la commune et la difficulté d'accès aux institutions de micro finances. Les parents de ces derniers craignent cependant les conséquences de ces flux car de nombreuses filles en reviennent enceintes ; toute chose montrant le risque de contamination aux MST et au VIH/SIDA.

b) L'immigration

Contrairement à l'émigration, l'immigration est très peu développée dans la commune. A l'exception des pasteurs peuhls transhumants installés dans les différents villages à la recherche de bonnes herbes pour leurs bœufs, les arrivées de populations étrangères sont quasi inexistantes.

Tableau n° 04 : Potentialités et contraintes du milieu humain

Potentialités	Contraintes
Etat de la population	
<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse de la population - Ouverture des populations aux nouvelles innovations - Forte cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'activités de saison sèche - Forte émigration - Prévalence des pesanteurs socio culturelles
Facteurs naturels de croissance de la population	
	<ul style="list-style-type: none"> - Natalité, mortalité et fécondité élevées - Mentalités pro- natalistes
Facteurs mécaniques de croissance de la population	
Importance des rapatriements de fonds et investissement des migrants	<ul style="list-style-type: none"> -Emigration/exode des jeunes filles -Importance de migrants de retour sans terres -Exode rural -Faiblesse de l'immigration

4. Cadre économique

4.1 Les principales activités économiques de la commune

Les ordonnances 88.005 et .006 classe Ngoumbélé dans la catégorie des communes dites rurales. Selon cette ordonnance, le territoire de la commune rurale comprend trois espaces dont un espace de production qui est destiné principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie, à la pisciculture et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale.

A Ngoumbélé, cet espace est utilisé pour les principales activités de production ci-après : l'agriculture et l'élevage. Néanmoins à côté de ces deux activités se mènent d'autres non moins importants tels que le maraîchage, etc.

L'économie de la commune est dominée par le secteur primaire. Les principales activités de la majeure partie de la population sont : l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, la cueillette, la transformation des produits agricoles, le commerce et l'artisanat.

4.2 Les secteurs de production

4.2.1 L'agriculture

Elle est l'activité la plus importante menée dans la commune de Ngoumbélé. Elle est une agriculture d'auto consommation familiale, pratiquée par toute la population et constitue leur principale source de revenus.

L'agriculture et les activités extra-agricoles représentent 80 à 90% de préoccupation de population de la commune. Malgré une forte demande, elle est basée sur une logique d'autoconsommation avec une superficie moyenne cultivée variant entre 60 ares à 3 hectares. La culture se fait par défriche sur brûlis avec des outils rudimentaires et sans appuis d'un technicien agricole, voire même sans produit phytosanitaire, ce qui ne favorisent pas une bonne productivité.

a) Le manioc

Le manioc représente l'aliment de base pour la population de la commune. Il se retrouve sur l'ensemble des parcelles cultivées. Il est souvent cultivé en association. Le manioc procure à la population un revenu important. Sa superficie moyenne cultivée par les chefs de ménages est de 1 hectare par ménage.

Par ailleurs, depuis au moins deux ans, la culture du manioc connaît une dégradation de sa productivité au niveau des exploitations familiales à cause de la mosaïque et de la perte des boutures.. Les conséquences sont une diminution importante de l'offre consécutive aux baisses de rendement qui dans certaines situations peuvent atteindre près de 80%. Dans un contexte de forte demande, on assiste à une surenchère importante du prix de la cuvette au niveau de la commune qui atteint régulièrement des tarifs similaires à ceux pratiqués sur Sibut (900 à 1000 FCFA et de 1000 à 1500 FCFA la petite cuvette de 15 à 18 kg appelée Ngawi).

b) Le maïs

Le maïs représente en terme de volume la seconde production après le manioc. Il est cultivé en grande quantité sur l'ensemble des parcelles de la commune. Il est cultivé soit en association ou soit en monoculture, une grande partie de sa production est acheminée sur

Bangui pour la commercialisation et une autre est destinée à l'autoconsommation. Le prix d'une demi-cuvette de maïs de 14 à 17 kg varie en fonction de la période de la grande production (Août à Décembre de **1000 à 1500 FCFA**) et de celle de la soudure (Janvier à Juin de **2000 à 3000 FCFA**).

c) L'arachide et le sésame

Au même titre que le manioc et le maïs, l'arachide et le sésame sont cultivés dans la commune. Les chefs de ménages cultivent en moyenne 1 hectare d'arachide et 0,75 ha de sésames. Ces deux cultures en plus de l'autoconsommation d'une bonne partie de la production, procurent de revenus importants à la population de la commune de Ngoumbélé. En période d'abondance, le prix d'un Ngawi d'arachide coque dans la commune varie entre **1300 à 1500 FCFA** tandis que pendant la période de soudure ces prix varient entre **2500 à 3000 FCFA**.

Quant au sésame considéré par la population comme une culture féminine, sa production est souvent très faible. Pendant la période d'abondance, le prix d'un Ngawi de sésame varie entre **2500 à 3000 FCFA** et de **3000 à 4500 FCFA** pendant les périodes de soudure. Toutefois les systèmes de production restent dominés par les méthodes traditionnelles.

d) Le piment (jaune et rouge)

Les piments jaune et rouge sont également mis en valeur par la population de la commune de Ngoumbélé. La moyenne superficielle cultivée par la population est de 0.25 à 1ha chaque année sur l'axe Dékoa. Ces cultures sont destinées en grande partie à la commercialisation et une autre partie sert à l'autoconsommation. La culture de piment procure non seulement de revenus à la population mais aussi constitue une activité préoccupante de la population car la demande sur le marché est parfois élevée et les commerçantes viennent de Bangui pour s'approvisionner jusqu'à Ngoumbélé. Pendant la période d'abondance, une cuvette de piment jaune et rouge coûte environ **1500 à 2000 FCFA** et pendant la période de soudure le prix varie entre **3000FCFA à 3500 FCFA**. Le petit piment est également produit dans cette localité mais celui-ci n'est pas valorisé.

La culture maraîchère a pris de l'importance dans la commune avec l'arrivée des déplacés des villes voisines fuyant les tueries des Ex-Séléka. Elle constitue aujourd'hui une source de revenu pour de nombreuses familles. Elle permet aussi d'assurer les dépenses de santé et les charges domestiques de base telles que les besoins alimentaires.

4.2.2 Les systèmes de production

De façon générale, la daba, la houe Ceylan, le coupe-coupe, la hache ... sont des outils le plus utilisés par les agriculteurs. Cette situation les confine dans une agriculture traditionnelle extensive qui se caractérise par l'emploi d'un niveau faible ou nul d'intrants, par l'association culturale (mode traditionnel), et par l'absence quasi totale d'une amélioration foncière. L'autoconsommation est la principale destination de la production. Ce type d'agriculture occupe la majorité des agriculteurs (environ 74 % des exploitations), avec des superficies variant de **0,60 ares à 5 hectares** et une diversité culturale à base de vivriers. Il est peu rentable (**0,2 à 2,5t/ha**) mais coûteux en temps, en énergie et en main d'œuvre.

Les variétés sont locales qui s'adaptent aux conditions des exploitants.

L'agriculture semi-intensive se caractérise par l'utilisation des itinéraires techniques proposés par la recherche et le développement. Des facteurs de production tels que la semence, la fumure et éventuellement une protection phytosanitaire sont utilisés. Le producteur pourrait être doté d'une charrue et pourrait assurer ainsi une amélioration foncière (résidus de cultures, fumier...). Ce type d'agriculture occupe dans la zone environ **25 %** des exploitations. Les superficies varient selon les familles. L'objectif recherché à travers ce système de culture est la commercialisation des excédents de l'autoconsommation. Les principales cultures sont le maïs, arachide, et le maïs auxquels sont souvent adjointes des spéculations tel que le haricot blanc, le sésame etc.

4.2.3 Les facteurs de production

Les intrants utilisés dans la production agropastorale sont essentiellement la terre et l'eau. Les autres facteurs que sont les équipements, les intrants et les techniques viennent en complément à ces deux éléments. Dans la commune de Ngoumbélé, les facteurs de production connaissent des fortunes diverses.

4.2.4 Les autres secteurs de productions

a. Le maraîchage

Cette activité est tellement développée dans la commune de Ngoumbélé près des différents cours d'eau et même à proximité des maisons d'habitation pendant la saison sèche. Plusieurs personnes s'adonnent à cette activité car elle constitue une source de revenu substantiel pour la population pendant la saison sèche. La vente des produits maraîchers se fait sur place dans le village sur les claires, cependant si la production est importante, elle est évacuée vers le marché central à Sibut.

b. La tomate

La tomate est une culture maraîchère qui se pratique par la population de la commune. Les producteurs pratiquent en moyenne 1 ha/ménage. La tomate est cultivée surtout par les populations de la périphérie de Sibut à 12 km sur l'axe Dékoa et à 15 km sur l'autre axe (Grimari). Elle est cultivée soit en association ou en monoculture, une grande partie de sa production est acheminée sur Bangui pour la consommation et une autre partie est destinée à l'autoconsommation. Les femmes commerçantes viennent de Bangui pour s'approvisionner en tomate. La tomate constitue une source de revenu non négligeable pour les pratiquants. Le prix d'une cuvette (ngawi) de tomate varie en fonction de la période de la production (Août à Octobre le prix de 1 Ngawi est de **600 FCFA**) et pendant la période de crise ou de soudure (Novembre à Décembre le prix est de **2000 à 2500 FCFA**). Par manque d'une politique de conservation, les surplus de production de tomates périssent entre les mains des producteurs et même des vendeurs quand ceux n'arrivent pas à trouver un transport le plus sûr.

c. Les agrumes (plantations des vergers)

Plusieurs personnes dans la commune de Ngoumbélé disposent d'un verger dans lequel on y trouve des orangers, pamplemoussiers, mandariniers et les citronniers qui sont destinés à la vente et constitue un prestige familial.

Ces plantations sont cultivées sur des grandes superficies d'hectares près des maisons d'habitations et parfois éloigné à quelques kilomètres. Elles sont vendues par cuvette aux commerçantes à **500 FCFA** pendant les périodes d'abondances et à **1 500 FCFA** pendant les périodes de la soudure. Les vergers constituent non seulement une source de revenu des ménages mais également un type d'activité saisonnier.

4.2.5 L'environnement

La dégradation et la faible capacité de transformation des ressources existantes réduisent considérablement la contribution du secteur de l'environnement à l'économie locale. De nos jours, sa participation est le fait de l'apiculture, de la cueillette et de l'agro-foresterie.

a. L'apiculture

L'apiculture est une activité qui se fait de façon traditionnelle dans les différents villages de la commune. Les acteurs de ce secteur ne sont pas organisés et la production généralement auto consommée et parfois vendue à la population locale.

Les ruches traditionnelles sont installées çà et là dans les arbres. Pour récolter le miel, les apiculteurs mettent le feu à la ruche pour neutraliser les abeilles. Cette pratique est très néfaste pour les abeilles qui sont systématiquement tuées. En outre, elle joue négativement sur la qualité du miel récolté. La récolte du miel par le feu entraîne régulièrement les feux de brousse et le départ des essaims d'abeilles. La destruction de la forêt a fortement réduit le potentiel existant en la matière. Une infime quantité est vendue à la population locale pour être transformée en hydromel, boisson très consommée dans la localité de Ngoumbélé. Le prix d'un litre de miel à Ngoumbélé varie entre **200 à 250 FCFA** à la période de la grande production, tandis que pendant la période de la faible production, le litre peut se vendre à **500 FCFA**. Chaque ménage dispose en moyenne **200 à 300 litres** de miel par an.

b. La cueillette

Autrefois pratiquée pour des besoins de consommation familiale, la cueillette occupe de nos jours une place plus importante pour les ménages. En effet, les produits de cueillette tels que les noix de karité, les feuilles de gnetum et les fruits du baobab, etc. sont transformés pour la consommation familiale mais aussi commercialisés. C'est une activité qui permet aux femmes d'obtenir des ressources financières substantielles. Cependant, sa rentabilité reste faible, faute de capacités de transformation et de conservation. Ainsi, elles se trouvent parfois contraintes de vendre les amandes de karité non transformées. La destruction de la forêt constitue l'une des difficultés majeures pour l'activité de cueillette.

c. La transformation/l'industrie

La commune de Ngoumbélé ne dispose pas d'unités industrielles d'envergure. Dans l'ensemble, l'on rencontre des producteurs (trices) de pain local, de bière locale à base de maïs, de beurre de karité, de l'hydromel, de l'alcool de traite et de savon artisanal ainsi que la pharmacopée (médicaments traditionnels). Les différents acteurs dans ce secteur souffrent de nos jours de la difficulté d'accès aux sources d'énergie modernes. En effet, ce secteur pourrait être une importante source de revenus pour les populations de façon générale ; mais aussi et surtout pour les femmes généralement en marge des circuits d'accès à la ressource financière.

4.2.6 L'arboriculture

Les plantations villageoises dans la commune sont assez relativement importantes. Elles visent à améliorer la productivité des ressources naturelles tout en sauvegardant l'équilibre écologique.

Le secteur forestier procure à la population du bois énergie, du bois d'œuvre et de services, la cueillette et la pharmacopée et aussi des plants. La commune ne regorge pas de pépiniéristes individuels et de groupements qui produisent des plants pour des reboisements communautaires/ individuels. Malgré ce manque de potentiel, il existe plusieurs pépiniéristes des arbres fruitiers.

L'agroforesterie était une activité jadis inexistante dans la commune. A la faveur des différentes opérations de plantations d'arbres, des espèces ont été introduites par des populations et constituent de nos jours des sources de revenus pour ces derniers. Aussi, l'on a de façon disséminée dans les villages de la commune des fermes agro- écologiques au sein desquelles existent des manguiers, des orangers, etc. Dans l'ensemble, les plantations d'orangers sont dominantes. Le plus important de ces fermes fait 07 ha et se trouve dans presque tous les villages de la commune. Ce secteur rencontre des difficultés liées à l'assèchement rapide des cours d'eau et à l'action des termites.

4.2.7 La gestion des ressources naturelles

En dépit de l'état de dégradation d'ensemble que connaissent les ressources naturelles dans la commune de Ngoumbélé semble quelque peu avoir réussi, la préservation de certaines parties de son couvert végétal, à travers les nombreux bois sacrés existants dans la commune. Les ressources naturelles de Ngoumbélé sont constituées par les bois (bois de feu, bois de service et bois médicinales), les produits de cueillette (famille de PFNL), les ressources pastorales, fauniques, hydrauliques et halieutiques. Il s'agit donc de ressources d'usage commun aux populations et accessibles aux potentiels utilisateurs selon les considérations d'appartenance au village ou au lignage.

Selon l'organisation sociale en place, l'exploitation de certains produits de ces ressources est du ressort des femmes. Ces ressources constituent la base de survie de la population communale car elles influent sur la rentabilité des activités agro- sylvo- pastorales. Aussi, elles rentrent dans l'alimentation des populations et sont des sources de revenus pour leurs exploitants.

4.2.8 La Culture de rente

a. Le coton

Le coton au même titre que les cultures vivrières est cultivé par la population de la commune de Ngoumbélé. C'est une filière bien organisée mais elle a connu des difficultés ces dernières années si bien que depuis 2013, elle n'est pas cultivée dans la commune.

Le coton est donc entièrement commercialisé. Il constitue entretemps la première source de revenus des paysans qui le cultive, soit les 40 % des revenus des ménages contre 36 % pour l'ensemble des cultures vivrières. Malheureusement, le coton a connu de véritables

régressions très remarquables par rapport aux troubles sociopolitiques où les usines ont été pillées, vandalisées et cela jusqu'aujourd'hui a bloqué la culture.

Les pratiques culturelles restent encore traditionnelles avec l'agriculture itinérante sur brûlis, les défrichements incontrôlés, les techniques peu adaptées, etc.

b. Le café

Le café est aussi cultivé dans la commune de Ngoumbélé. Il n'est pas cultivé sur l'ensemble des villages. Cette culture est basée sur l'axe Dékoa précisément dans le village **Plantation METHO** qui était la propriété de MOURA à l'époque, le village Bokouté, Boambali sur l'axe Grimari. Après la chute de MOURA les différentes parcelles sont abandonnées et deviennent la propriété de la population qui a pour conséquences, une régression importante des revenus monétaires liés à cette spéculation, l'abandon ou la diminution des parcelles, la disparition des opérateurs intermédiaires.

Le café aujourd'hui génère beaucoup de revenus aux planteurs et cela contribuait à l'amélioration de leur niveau de vie. Mais malheureusement dans la commune, le café est destiné à l'autoconsommation et non destiné pour la vente, car beaucoup des producteurs ne s'adonnent pas à cette culture.

Dans ces conditions, les producteurs adoptent de nouvelles stratégies et tendent à diversifier leur production ou intensifier la culture du manioc.

Tableau n° 05 : Contraintes et atouts liés à l'agriculture

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> -L'ouverture des producteurs aux innovations agricoles ; -L'existence de bas-fonds aménageables ; -L'intégration agriculture élevage, -La motivation des agriculteurs ; -La jeunesse de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - La baisse des rendements ; -La forte pression humaine et surexploitation des terres -Le faible niveau d'équipement agricole ; -La faible maîtrise des techniques agricoles ; -L'analphabétisme des producteurs. - Rareté de pluies pendant certaines saisons dans certains villages de la commune ; -Le faible niveau d'organisation des producteurs, -La réduction progressive des formations forestières suite à la coupe abusive

4.2.9 Elevage

Deux types d'élevage sont pratiqués par la population de la commune de Ngoumbélé : l'élevage du petit et du gros bétail.

a) Le petit bétail

La seconde grande activité économique menée dans la commune de Ngoumbélé est l'élevage du petit bétail. Elle est pratiquée par l'ensemble de la population, car chaque famille possède un nombre minimum de tête de petit bétail (au moins 3 têtes). Mais il reste de type traditionnel car sédentaire et extensif. Les espèces élevées à Ngoumbélé comprennent les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et la volaille.

De nos jours, cet élevage a beaucoup chuté du fait de la crise sociopolitique où bon nombre de la population a perdu son petit bétail. La reprise de cette activité de petit élevage est confrontée à la disponibilité des espèces animales de qualité améliorée et au faible pouvoir d'achat des éleveurs à se procurer des géniteurs. Avant la crise, chaque ménage disposait en moyenne une dizaine de caprins, ovins, porcins et volailles. Ces petits bétails sont élevés en divagation sur toute l'étendue de la commune.

b) Le gros bétail

En ce qui concerne l'élevage de gros bétail, le pâturage naturel constitue la source principale d'alimentation des bêtes. Il est très abondant en saison des pluies mais devient de plus en plus rare pendant la saison sèche. L'abreuvement des bêtes est assuré par les marigots, mares, les cours d'eau. Il existe un couloir de transhumances, un parc à bétail et de zones délimitées pour le pâturage.

Néanmoins quelques peulhs transhumants, disséminés dans les villages de l'axe Grimari font de l'élevage leur activité principale.

Toutefois l'agropastoralisme commence à faire son apparition dans la commune après la crise sociopolitique par le passage des peulhs où la population cherche à renouveler son bétail.

Il y a un réel conflit entre les éleveurs peulhs transhumants et les agriculteurs dans la commune de Ngoumbélé lié au non-respect de la zone d'élevage à celle de la culture d'une part et d'autre part à l'abattage avec des armes de chasse des bœufs des éleveurs peulhs par certains habitants.

La pratique de l'élevage par la population de la commune remplit une certaine fonction dont les principaux objectifs sont :

- Diversifier les sources de revenus pour subvenir à des besoins essentiels ;
- Aider les propriétaires dans l'agriculture (traction dans les labours, transport des récoltes, ...);
- Varier l'alimentation des populations.

Le circuit de commercialisation des bœufs dans la commune de Ngoumbélé est classique. Les éleveurs peulhs traînent leur bétail et attendent un éventuel acheteur dans leur lieu de parc ou sur le couloir de transhumance. La population vient s'en approvisionner car ces peulhs ne peuvent aller dans certains villages faute de cohésion sociale non rétablie avec la population. Ce mode d'écoulement est peu rentable et les prix pratiqués sont fonction de la demande. Etant donné que les éleveurs ne vendent que lorsqu'ils sont dans un besoin de devises, les acheteurs n'hésitent pas à leur proposer des prix généralement très bas.

Il faut cependant noter que les éleveurs transhumants de Ngoumbélé fréquentent également les communes voisines dont Galabadja, Grimari, Tilo, Wawa. La proximité de Ngoumbélé de Sibut favorise également l'écoulement des bœufs.

La création d'un marché à bétail dans le village Amou facilite la commercialisation du bœuf. Mais la rareté de bœufs dans le parc, mais et surtout les prix pratiqués qui demeurent encore élevés ne favorisent pas l'afflux des acheteurs qui préfèrent se rendre à Bambari et à Kaga Bandoro où les marchés sont très fournis et les prix également abordables.

Tableau n° 06 : Les contraintes et les potentialités du secteur de l'élevage

Potentialités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des infrastructures ; -La cohabitation pacifique entre éleveurs et agriculteurs ; -La présence auprès des éleveurs d'un service d'encadrement ; -La disponibilité des résidus de récolte (tiges, pailles, ...) pour l'alimentation des animaux ; - Renforcement de capacités des fils d'éleveurs sur la gestion des conflits et la gestion des pâturages 	<ul style="list-style-type: none"> - La faible maîtrise des techniques d'embouche et le difficile accès au crédit ; - L'insuffisance d'infrastructures (marché à bétail aménagé et équipé, parc de vaccination, aires de pâturages, aire d'abattage) ; -L'insuffisance de points d'abreuvement ; - L'insuffisance des moyens des structures d'encadrement ; -Manque d'espèces améliorées.

4.2.10 Les secteurs de soutien à la production

a) Le commerce

L'activité commerciale dans la commune de Ngoumbélé est dominée par le secteur informel et animée un seul hangar de marché qui vient d'être construit par l'ONG PU-AMI et qui n'est pas encore opérationnel.

Les échanges portent sur les produits agricoles, les produits d'élevage, les produits de transformations des produits locaux et la vente des produits manufacturés assurée par des boutiques. Mais l'activité commerciale est très dispersée et ne bénéficie pas au budget de la commune. En effet, il est très difficile d'appréhender de façon assez satisfaisante l'activité commerciale dans son importance aux recettes municipales. Aussi le secteur reste embryonnaire au regard de la vétusté, de manque des marchés, du mauvais état des routes et de l'absence de plan de développement de l'activité commerciale par la commune.

Les claires sont construites devant les maisons servant de lieu de vente des produits agricoles. Les commerçants venus de Bangui sillonnent presque toute la commune pour s'approvisionner en produits agropastoraux. Il faut signaler la présence des commerçants ambulants qui commercialisent souvent les produits de première nécessité et quelques produits manufacturés. Il faut néanmoins signaler la présence de quelques boutiques dans les grands villages tels que « Amou », « Ngréko », « Métho », « Ngadi », « Ngoumbélé centre » et « Boambali » tenues par des villageois après le départ des sujets musulmans.

Les ressources forestières au niveau de la commune sont limitées à cause de la dégradation de la végétation naturelle de plus en plus sensible avec les pratiques culturelles, de l'augmentation de la charge démographique et de celle du bétail. Les fonctions économiques de la forêt se situent au niveau de la cueillette, de la coupe de bois de chauffe et de bois pour l'artisanat.

b) La chasse et pêche

Pratiquée dans toute la commune grâce à l'usage des filets, des fusils de fabrication artisanale appelés localement « GANA-POINTE », des pièges, la chasse complète la liste des activités de soutien à l'économie de la commune. Les animaux fréquemment abattus pour la consommation et pour la vente sont : les sangliers, les potamochères, les céphalophes, les gazelles, les antilopes, les rats palmistes etc.

Dans la commune de Ngoumbélé, il y a deux types de chasse. Il y a d'abord la chasse collective organisée périodiquement par la population avec des filets et sagaies, et, la chasse individuelle pratiquée avec un fusil moderne ou artisanal. C'est la deuxième pratique qui contribue à la destruction des animaux dans la commune à cause du non-respect des réglementations en vigueur.

La présence de quelques cours d'eau poissonneux dans la commune de Ngoumbélé favorise l'activité de la pêche. Elle se pratique dans les cours d'eau tels que la Tomi, la Kouma, la karamba, l'Amou, la Gbambi, la Ngoumbélé, la Barey. C'est généralement pendant la saison sèche que la population s'adonne à cette activité.

Les techniques utilisées pour pratiquer la pêche dans la commune sont : la pêche à la ligne, l'utilisation du filet et la nasse, la pêche par empoisonnement où on utilise les écorces toxiques de bois et les produits chimiques. Les femmes quant à elles font la pêche par écope.

La pêche par empoisonnement des eaux a un impact très négatif sur toutes les espèces aquatiques. Car cette pratique décime aussi bien les gros poissons que les alevins. La consommation des poissons contaminés par ces produits chimiques/toxiques va également jouer sur la santé des consommateurs.

Les produits de pêches servent à l'autoconsommation d'une part et d'autre part procure de revenus aux pêcheurs.

c. L'artisanat

En plus des activités liées à l'agriculture, l'artisanat occupe une place non négligeable dans la vie des populations de la commune. Cela consiste en la sparterie (fabrication de nasses et des paniers de rotin, nattes) qui sont vendus aux visiteurs et à la communauté. Ces activités sont développées dans presque tous les villages. Les activités de la vannerie à la base des rotins sont également développées dans la commune.

La fonderie de métal pour la fabrication des marmites et autres ustensiles de cuisine pratiquée par les « Matawa » est également développée dans la commune de Ngoumbélé.

Sur la base des bois de la forêt et ceux achetés à Bangui ou Sibut les artisans menuisiers développent la menuiserie permettant à la population d'avoir accès aux meubles (chaises, tables, fauteuils et lits...).

d. Les transports et les voies de communication

L'activité de transport dans la commune est essentiellement représentée par le transport routier mixte, et assurée par le privé. Dans la commune, le secteur du transport est embryonnaire à cause du mauvais état des routes qui relient la commune aux grands centres urbains comme Bambari, Bangassou, Mobaye... et aux autres communes limitrophes. Ngoumbélé est une passerelle pour les transporteurs en provenance des préfectures de la Ouaka, Basse-Kotto, Haute kotto..., mais la route n'est pas aménagée.

Le transport se fait beaucoup plus dans la commune à travers les taxis-moto conduits par les jeunes de la commune et ceux venants d'autres communes voisines et les prix de transports sont chers vu l'état de dégradation avancée de la route.

L'insuffisance et l'état des ouvrages de franchissement sur les axes routiers isolent Ngoumbélé des communes voisines.

4.3 L'énergie

Dans l'ensemble, l'énergie dans la commune est le fait de la biomasse naturelle, des hydrocarbures, de l'énergie électrique et de celle solaire.

a. La biomasse traditionnelle

La biomasse traditionnelle constitue la principale source d'énergie de la commune. Elle comporte le bois, les déchets animaux et végétaux. Cette ressource est utilisée par les ménages pour la cuisson des repas et dans le cadre de la transformation des produits tels que les amandes de karité en beurre de karité, l'alcool de traite (Ngbako, Ngouli) et le maïs en bière locale (bilibili). Pour s'en procurer, les ménages procèdent par auto-ravitaillement pour les besoins familiaux et par achat du bois dans le cadre de leurs utilisations pour les activités de transformation à but commercial. La destruction du couvert végétal entraîne de plus en plus la raréfaction du bois ; d'où de longues distances à parcourir par les femmes pour s'en procurer.

La responsabilité de collecte et d'utilisation de cette biomasse pèse surtout sur les femmes qui doivent en supporter les conséquences telles que la fatigue physique, l'altération de leurs conditions physiques et la fumée émanant de l'oxyde de carbone néfaste pour la santé. Pour atténuer la difficulté à ce niveau, l'introduction et la vulgarisation de foyers améliorés peuvent être envisagées.

b. Les hydrocarbures

La commune ne dispose ni d'une station à essence ni d'un revendeur agréé par une structure de vente de carburant officiellement reconnu. Cependant, il existe des revendeurs de carburant dans des bouteilles sur les différents endroits de la commune ainsi que des vendeurs de pétrole presque inexistant car beaucoup utilisent les lampes solaires. Le prix est de 1200 FCFA le litre d'essence.

La proximité de la ville de Sibut aidant, la reconstitution du stock se fait rapidement évitant les ruptures de stock de longues durées. La difficulté à ce niveau réside dans le fait qu'en période de travaux champêtre les revendeurs de ces hydrocarbures sont parfois absents pour des travaux champêtres. Aussi, la qualité des produits est parfois remise en question par les consommateurs.

c. Les lampes solaires

Comme partout en République Centrafricaine, les lampes solaires existent à Ngoumbélé. Cependant, le manque de moyens financiers oblige la population à une faible utilisation de cette ressource. En effet, le coût moyen (au moins 2 500 FCFA) des lampes solaires a permis à presque toute la population de s'alimenter en lampe solaire pour une économie au niveau des ménages. Une frange partie de la population dispose des générateurs pour l'électrification de leurs maisons et/ou alimenter leurs cinés vidéos ainsi que pour des travaux tels de la charge de batteries de téléphones portables puis des ampoules et lampes rechargeables.

4.4 Les médias, poste et télécommunication

Le chef-lieu de la commune de Ngoumbélé n'est pas couvert par le réseau téléphonique. Cependant, les autres villages (Lakpou, Tada, Boéngué, Bokéngué I, II et III...) de la commune bénéficient du réseau. Ainsi, la présence des antennes relais de la téléphonie mobile à Ngoumbélé pourrait permettre dans la majeure partie des villages d'avoir une bonne couverture téléphonique. L'installation des antennes relais des opérateurs Moov, Orange ou Telecel dans la commune pourraient réduire cette contrainte.

Avec l'installation à Sibut de « la Voix de la Kémo » en 2017, certains villages de la commune ont accès à l'information de 6 H à 8 H dans la matinée et de 16 H à 20 H dans la soirée.

D'autre part les populations de Ngoumbélé reçoivent les émissions de station ICDI installée à Boali dans la préfecture de l'Ombella M'poko.

Quant à la presse écrite, elle est absente à Ngoumbélé. De même aucun point de vente de journaux n'existe dans la commune. Les fonctionnaires et autres personnes intéressés par les informations délivrées par les journaux s'en procurent généralement sur Bangui.

4.5 Le tourisme et l'hôtellerie

La commune dispose d'un potentiel riche et diversifié d'attractions qui, s'il est valorisé, permettra de développer le tourisme sous de multiples angles: tourisme scientifique (histoire et géologie), tourisme religieux (grotte et sites sacrés), tourisme culturel (curiosités locales : spécialité culinaire par exemple).

Malgré ces nombreuses potentialités touristiques, le secteur du tourisme est encore embryonnaire voire même inexistant dans la commune. Les attractions touristiques ne sont pas suffisamment connues. Les sites ne sont pas encore aménagés. On note une absence totale du secteur hôtelier dans la commune de Ngoumbélé.

4.6 La culture, le sport et les loisirs

La population est en majorité jeune (**65%** pour la tranche d'âge de 6 à 34 ans) alors que la Commune ne dispose pas d'infrastructures sportives et de loisir adéquat.

Le faible niveau des recettes de la commune ne favorise pas l'investissement de la part des autorités municipales dans ce secteur. Le sport est un secteur qui peut ouvrir assez de perspectives pour la jeunesse si les compétitions sont organisées.

La situation culturelle de la commune de Ngoumbélé est caractérisée par l'existence de la chanson traditionnelle, des danses, etc.

Ces pratiquants offrent des prestations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune lors des défilés du 1^{er} décembre à Sibut.

La maison des jeunes qui est le principal lieu d'expression culturelle de la jeunesse n'existe pas dans la commune et cela ne favorise pas l'émancipation intellectuelle des jeunes.

C'est là que doivent s'organiser afin de valoriser la culture du terroir, les manifestations culturelles des jeunes.

Quant au sport, il est relativement peu pratiqué. Toutefois, le football apparaît comme la discipline la plus répandue. En effet, chaque village dispose d'une équipe de football et la commune d'une équipe communale. L'équipe communale participe aux différentes manifestations sportives à Sibut.

Le domaine de la culture, du sport et des loisirs est confronté à des difficultés dont les principales sont l'insuffisance d'équipements sportifs et l'absence d'un cadre, de la maison des jeunes.

Le manque d'équipements élémentaires (maillot, chaussures, ballon et de terrains aménagés) constitue un obstacle pour le développement du sport dans la Commune.

4.7 Les structures financières

Il faut noter l'absence totale des établissements de micro finances permettant à la population d'avoir accès aux crédits d'une part et de constituer leurs épargnes d'autre part. Face à cette situation, la population, les fonctionnaires de la place déposent leur capital dans les différentes banques installées à Bangui à plus 201 kilomètre.

5. Cadre social et institutionnel

5.1-CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES

La première mission européenne arriva dans la région de Kémo – Gribingui en 1892. En 1896, la mission Emile Gentil créa le poste et nomma le chef Krébédje, chef de terre de la tribu Banda Ndri qui régna de 1840 à 1920. Le cercle Krébédje prendra le nom de Fort Sibut à partir de 1900. A la faveur de la communalisation intégrale, Ngoumbélé à l'instar des autres départements fut érigée en collectivité territoriale notamment en commune rurale en 1960 et à travers l'Ordonnance n°88.005 du 05 Février 1988, portant création des Collectivités Territoriales et des Circonscriptions Administratives. En tant que collectivité territoriale, Ngoumbélé est gérée par une assemblée délibérante, le conseil municipal qui a élu en son sein un maire.

5.2 Les services déconcentrés

Afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement qu'il initie, l'Etat à travers ses services s'est déconcentré auprès des circonscriptions administratives. Même si cette déconcentration n'est pas très forte, on note néanmoins la présence dans les collectivités territoriales des principaux services sociaux de base. Ceux représentés à Ngoumbélé sont :

- L'administration territoriale ;
- L'Agriculture, l'élevage ;
- L'Education ;
- La Santé.

Il faut aussi signaler que la déconcentration des services de l'Etat reste encore faible si bien que certains interviennent à Ngoumbélé depuis la commune de Sibut. Il s'agit notamment de :

- Les services des impôts ;
- Les Services du contrôle financier ;
- Les services de sécurité (police et Gendarmerie Nationale) ;
- Les Eaux, forêts, chasse et pêche.

CHAPITRE 2 : BILAN DIAGNOSTIC

L'éloignement de ces structures constitue une difficulté pour l'accès des populations à ces services.

Toutefois l'ensemble de ces services est confronté à des difficultés de plusieurs ordres qui limitent leurs actions. Il s'agit entre autre :

- Du mauvais état, de l'insuffisance, voire de l'absence de matériel roulant ;
- Du mauvais état, voire de l'inexistence d'infrastructures ;
- De l'insuffisance de personnel.

2.1. Les principales infrastructures socio communautaires

Avec l'appui de partenaires, la commune de Ngoumbélé a bénéficié d'un certain nombre d'infrastructures socio communautaires de base.

2.2 Education et formation

Sont traités dans cette partie, l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, l'alphabétisation, l'enseignement secondaire et la formation professionnelle.

2.2.1 Education préscolaire

La commune de Ngoumbélé ne dispose pas pour l'instant de maternelle. La plupart des enfants de la commune commencent à aller à l'école à partir du CP1.

2.2.2 L'enseignement primaire

On dénombre **douze (12) écoles** de cycle complet avec un nombre insuffisant de salles de classe dans la commune pour **6545 élèves** (en 2017), **01** Centre Rural d'Education et de Formation (CREF) et **70** enseignants dont **29** enseignants qualifiés (avec **02** femmes) et **34** maîtres-parents.

Le niveau de fréquentation des écoles est satisfaisant et on enregistre une moyenne de **98 élèves** par classe.

Le ratio élèves salle de classe est supérieur à la norme voulue par l'UNESCO qui est de **25** élèves pour une salle pédagogique. Selon les informations collectées auprès des présidents des parents d'élèves, il y a **985 tables bancs** pour les salles de classes. Ce qui ne met pas les élèves dans de bonnes conditions d'études.

On note également pour la commune de Ngoumbélé un fort taux de déperdition scolaire surtout chez les filles. La scolarisation des filles est en légère hausse avec toutefois quelques disparités.

Pour la rentrée scolaire 2016-2017 l'on a enregistré **2911** filles contre **3574** garçons inscrits selon les services de la Circonscription Scolaire. Des mêmes sources, les résultats aux examens de passage étaient de 30,76% pour les filles et 64,28% pour les garçons en 2015 ; il est passé à 78,34% pour les filles en 2016 contre 79,16% des garçons. Les filles sont moins scolarisées que les garçons et l'écart tend à diminuer cette dernière année.

Ces taux d'admission très encourageants cachent certaines réalités. En effet les conditions de travail des maîtres et d'études des élèves demeurent alarmantes.

L'ensemble de ces établissements a des effectifs pléthoriques et des classes encore sous paillote et/ou hangars. Aussi le niveau d'équipement de ces écoles est faible. Très peu sont dotées de latrines, de forages et de logements.

La plupart des infrastructures existantes sont vétustes et demandent à être réfectionnées. Les établissements primaires de la commune sont pour la plupart sous-équipés en mobiliers et souffrent d'une insuffisance de locaux. En effet, certains cours sont dispensés sous des hangars. On peut donc dire que le niveau de couverture en infrastructures scolaires se situe un peu plus au-dessus de la moyenne nationale avec des disparités entre les villages. On peut appréhender la situation au niveau scolaire à travers le tableau suivant :

Tableau n° 07 : Etat des écoles de la commune

Villages	Ecoles de.....	Nombre de salle de classe			
		Bon état	Mauvais état	Hangars/Pai llotte	En cours de construction
Bokengué	Bokengué	x			
Ngoumbélé	Ngoumbélé	x			
Gara-amou	Gara-amou	x			
Bakongo	Bakongo			x	
Ngréko	Ngréko	x			
Bokouté	Bokouté	x			
Boambali	Boambali		x		
Bokada-gbi	Bokada-gbi	x			
Kènè	Kènè	x			
Bindi	Bindi	x			
Kpakou	Kpakou	x			
Kobasuzanne	Kobasuzanne	x			
Total		11	1	1	

Source : Résultats du Diagnostic Participatif

Tableau n° 08 : Les infrastructures éducatives

Ecole	Nbre de salle de classe		Etat des points d'eau		Cantines scolaires	Enseignants	
	Nbre de salle	Mauvais	Fonctionnel	Non Fonctionnel		Qualifié	Non qualifié
Bokengué	7		Fonctionnel		Non	2	3
Ngoumbélé	7		Fonctionnel		Non	2	3
Gara-amou	3		Fonctionnel		Non	1	3
Bakongo	3		Fonctionnel		Non	1	2
Ngréko	3		Fonctionnel		Non	2	3
Bokouté	3		Fonctionnel		Non	2	3
Boambali	3		Fonctionnel		Non	1	2
Bokada-gbi	6		Fonctionnel		Non	3	2

Kènè	3		Fonctionnel		Non	2	2
Bindi	3		Fonctionnel		Non	1	3
Kpakou	3		Fonctionnel		Non	1	3
Kobasuzanne	3		Fonctionnel		Non	1	3

Source : Résultats du Diagnostic Participatif

Il convient de noter que seulement 08 écoles sur 12 sont dotées de latrines améliorées. Aucune école n'est dotée d'un système de lavage de main pour les populations scolaires. Les élèves pratiquent la défécation à l'aire libre en cas de besoin ce qui constitue un risque pour les enfants. Les enfants sont les plus vulnérables et doivent être protégés. Pour l'ensemble des écoles de la commune, il n'y a pas d'installation de forage proche ou au sein de l'école permettant à la population scolaire d'avoir accès à l'eau potable. Cela constitue un réel problème où la population de cette commune et les partenaires en développement doivent y réfléchir.

2.2.3 L'alphabétisation

Selon les données collectées, la commune ne compte aucun centre de l'alphabétisation sauf le CREF de Ngoumbélé, dans lequel l'on apprend aux populations surtout aux femmes dont l'engouement pour l'alphabétisation est remarquable, à lire et à écrire en français et en sango.

Il faut toutefois noter que c'est vraiment un problème de développement lorsque la population est à majorité analphabète. Les principales causes de ce taux élevé d'analphabète sont : le manque d'infrastructures, l'absence d'alphabétiseur, le manque de matériels didactiques, d'éclairage et de partenaires d'appui.

2.2.4 L'enseignement secondaire

Dans la commune de Ngoumbélé l'enseignement secondaire est inexistant. Le CREF a pour ambition de former des élèves ou des jeunes villageois qui ont abandonné les classes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Il faut cependant noter qu'il est essentiel d'envisager ou instruire un projet de réalisation d'un Collège d'Enseignement Général à Ngréko pour permettre de réduire les nombreux cas de déperdition scolaire au niveau secondaire.

2.3 Santé

Tableau récapitulatif des postes et centres de santé dans la commune

N°	Village	Postes/centre de santé	Etat et observation
1	Bokengué	Poste de santé	Fonctionnel et en bon état
2	Ngoumbélé-centre	Centre de santé	Fonctionnel mais le bâtiment est en mauvais état. Le projet ARCOSCAL

			vient de construire en 2017 une salle d'accouchement qui est opérationnelle
3	Gara-Amou	Poste de santé	Fonctionnel et en bon état
4	Bomandja 1	Poste de santé	Fonctionnel et en bon état
5	Bokouté 1	Poste de santé	Fonctionnel mais en mauvais état
5	Boambali	Poste de santé	Fonctionnel et en bon état
6	Ngoungué	Centre de santé	Fonctionnel mais en mauvais état
7	Kpakou	Poste de santé	Fonctionnel et en bon état

Dans l'aire sanitaire des postes et centre de santé, on dénombre 04 agents de santé communautaire qualifiés et 33 agents de santé communautaire y compris les matrones villageoises. Le recours à cette catégorie de personnes quand bien même déconseillé se justifie par l'insuffisance de personnel qualifié.

Les pathologies dominantes dans la commune sont le paludisme, les affections respiratoires, les maladies diarrhéiques, les affections de la peau, la broncho-pneumonie, la hernie, les parasitoses intestinales...Le paludisme demeure le premier motif de consultation et la première cause de mortalité dans la commune, suivi de la malnutrition aigüe surtout chez les enfants de moins de cinq ans, des affections respiratoires et des maladies diarrhéiques. On note aussi des maladies moins fréquentes comme les MST, la tuberculose broncho-pulmonaire et le Sida.

Le taux de consultation s'est amélioré dans la commune, mais il reste très faible. Les principales raisons évoquées sont : manque de médicaments, d'équipements et de matériels clinique et biomédicaux.

Aussi la majorité des femmes ne bénéficie pas des soins prénataux ; bon nombre d'entre elles continuent d'accoucher à domicile mais les taux d'accouchements assistés se sont accrus.

Les principaux facteurs à la base des problèmes sanitaires sont : La pauvreté généralisée des populations limitant leur capacité à faire face aux charges de soins sanitaires, les pesanteurs socio culturelles qui limitent la fréquentation des services de santé, la faiblesse des prestations en matière d'accouchement et la grande mobilité des agents.

En effet la mauvaise répartition spatiale des infrastructures et à l'enclavement de certaines localités en saison pluvieuse (état de route), l'éloignement des populations des formations sanitaires limitent la fréquentation des centres par les populations.

Dans la commune de Ngoumbélé, certains villages sont toujours à plus de 10 km des formations sanitaires.

La faiblesse des revenus monétaires et la dégradation continue des conditions de vie des populations sont une contrainte majeure. Il en découle une mauvaise fréquentation des

centres et postes de santé tant au niveau des vaccinations que pour les soins maternels et infantile.

En effet la fréquentation des formations sanitaires par les populations n'est pas systématique dans ce cas, car c'est souvent en cas de complications que certains malades font recours aux formations sanitaires. Elles ont d'abord recours au service des guérisseurs traditionnels dont les frais de prestation sont à la portée de leur bourse.

Pendant la mise œuvre du Projet ARCOSCAL/PDD, une maternité a été construite à au centre de santé de Ngoumbélé qui a aussi bénéficié de quelques matériels biomédicaux et une dotation en médicament de première nécessité. Cet appui vise apporter un appui substantiel aux communautés afin d'améliorer leur santé.

2.3.1 Le VIH/Sida

La prise de conscience des populations par rapport à la question du VIH/SIDA est réelle au niveau de la commune de Ngoumbélé.

En effet, des actions significatives sont entreprises par les différents acteurs pour lutter contre ce fléau qui influe négativement sur le développement économique.

Les confessions religieuses ont également développé des initiatives entrant dans cette lutte. L'épidémie contribuant à la diminution de la croissance économique, à l'émergence d'une nouvelle classe d'orphelins et appauvrissant les familles, il est nécessaire d'envisager la sensibilisation des populations en la structurant en Comité de lutte contre le Sida et d'un appui formation.

De même, le marketing social du condom devrait être une priorité pour le conseil municipal.

2.4 Accès aux latrines

L'utilisation des latrines n'est pas dans les habitudes sociales des populations de la commune de Ngoumbélé. Le recours à la nature est encore fréquent et il n'est pas rare de constater des excréta aux abords des emprises publiques, aux alentours des lieux et des habitations. En effet la plupart des familles ne disposent pas encore de latrines ; seules quelques familles celles qui ont compris l'importance de l'hygiène possèdent des fosses septiques, des latrines améliorées ou des latrines traditionnelles. A l'observation, la disposition ou non de latrines est fonction du type d'habitat ; les habitats modernes sont équipés de fosses septiques.

Les latrines publiques sont quasi inexistantes et se limitent à certains lieux publics (certaines écoles, centre/poste de santé, lieux de culte...). Grâce à une subvention d'ARCOSCAL, la mairie de Ngoumbélé a été dotée de latrines avec deux cabines.

2.5 Les facteurs socioculturels

Ils sont liés à l'ignorance en matière de prévention de maladies et d'alimentation équilibrée à base de produits locaux. En sus de ces facteurs, la situation sanitaire spécifique des femmes est aggravée et les risques liés à la reproduction.

L'attachement des populations rurales à des croyances magico religieuses influence l'état de leur santé à travers :

- Le poids des coutumes (tabou alimentaire, excision pratiquée clandestinement) ;
- La mauvaise exploitation de la médecine traditionnelle ;
- Le fardeau des activités domestiques ;
- La scarification et le tatouage avec des objets souillés ;

- La forte consommation d'alcool et les pratiques traditionnelles néfastes.
 A cela s'ajoute le manque d'hygiène, d'assainissement et les tabous alimentaires.
 En plus du personnel, l'ensemble des formations sanitaire souffre d'un manque d'infrastructure, d'équipement médico technique, d'eau et de matériels roulant.

Les principaux maux des formations sanitaires s'articulent autour des points suivants :

- ✓ L'inadaptation des locaux à l'organisation des services ;
- ✓ L'insuffisance de ressources humaines ;
- ✓ La dégradation du niveau de vie des populations ;
- ✓ L'inaccessibilité des formations sanitaires en toute saison ;
- ✓ L'insuffisance d'équipement et de matériel biomédical ;
- ✓ Le manque de ressources financières par rapport aux besoins des formations ;
- ✓ L'inexistence de source d'eau potable et d'éclairage solaire dans certaines formations sanitaires,
- ✓ Le mauvais état de la logistique de terrain.

2.6 Hydraulique villageoise

Les principales infrastructures d'hydrauliques villageoises se composent de puits et de forages. On dénombre dans la commune **40** forages dont **38** fonctionnels, et, des puits permanents. En considérant le ratio autre utilisé « un forage pour 300 habitants », **63** forages auraient suffi à alimenter la population de la commune en eau potable.

Mais l'inégale répartition spatiale de ces forages constitue une difficulté majeure, le problème d'approvisionnement en eau potable se pose encore avec acuité dans l'ensemble de la commune. (cf. tableau d'évaluation des besoins en forages).

Tableau n° 09 : Evaluation des besoins en eau

Villages	Population	Forages		Besoins en forages
		Fonctionnel	Non fonctionnel	
Boakana II	440	1	-	1
Boambali I	543	1	-	1
Boambali III	515	0	-	2
Kodamba	664	0	-	2
Bobandja	333	0	-	1
Bombe	278	0	-	1
Bamassa	840	1	-	2
Bokouté	1953	2	-	3
Pounoumoundjou	111	0	-	-
Banga	62	0	-	-
Lawa	408	1	-	1
Gbodja	144	0	-	-
Ngboko	115	0	-	-
Boakana I	1772	1	-	4
Bomandja I	1440	1	-	3
Bomandja II	310	0	-	1
Bakongo II	662	1	-	1

Manga	476	1	-	1
Gbongo	476	0	-	2
Lokpa I	323	1	-	-
Bombe II	820	0	-	3
Bombe III	1118	1	-	3
Lakpou	153	1	-	-
Lopka II	198	0	-	-
Réguémé	419	1	-	1
Fouma	398	1	-	-
Ouadda	310	1	-	-
Kpangou	498	1	-	1
Bokouté II	916	1	-	2
Bokouté IV	885	1	-	2
Bokossin	563	1	-	1
Bomimi	809	1	-	2
Gbara	394	1	-	-
Bomabali II	196	1	-	-
Bamassa II	426	1	-	1
Bokengue	752	1	-	1
Bakongo	297	0	-	1
Bokengue II	1016	1	-	2
Boéngué	490	1	-	1
Bokangolo	244	0	-	1
Bobano	216	0	-	1
Bobatoua	238	1	-	-
Bokada - Gbi	236	1	-	-
Ngbaka -gbi	576	1	-	1
Bokengé III	336	0	-	1
Bokengué II	288	0	-	1
Bokengué I	386	1	-	-
Bamassa III	403	0	-	1
Tatakpani I	348	0	-	1
Tada	333	0	-	1
Brogama	428	0	-	2
Bokouté III	416	1	-	-
Mourouba	151	0	-	-
Plantation Métho	563	0	-	2
Ngadi	358	0	-	1
Bindi	422	1	-	-
Kene	506	1	-	1
Tatakpani II	381	1	-	-
Ouga II	342	1	-	-
Kanguéré	152	1	-	-
Ndjaïndola II	322	0	-	1
Ouga I	264	0	-	1
Koba	350	1	-	-
Njaïndola I	696	2	-	-
	30 609 hbts	40 forages	02	63

Les problèmes de l'hydraulique villageoise sont la maintenance des pompes, la pression tant humaine qu'animale et le dysfonctionnement des CGPE. Aussi l'accroissement de la

population demande la réalisation d'infrastructures supplémentaires. Il faudra dès à présent enrayer les disparités à savoir doter les villages déficitaires et mettre en place une politique prospective de satisfaction des besoins croissants en eau et de maintenance des équipements.

Aussi pour arriver à une meilleure gestion des points d'eau, il serait avantageux de procéder à :

- La formation/recyclage des CGPE ;
- L'organisation du système de maintenance par la formation et la mise à disposition des villages d'artisans réparateurs et de magasins de vente de pièces de rechange.

3. Organisation et gestion de l'espace

3.1 L'habitat

L'habitat est en général de type groupé et sans lotissement. Les principaux matériaux de construction utilisés sont le bois, les briques, les tôles, la paille. Très peu de ménages disposent de latrines familiales autour de leurs maisons.

3.2 Les modes d'accès à la terre

Les principaux modes d'accès à la terre sont par ordre d'importance :

- ✓ L'héritage ;
- ✓ L'achat ;
- ✓ La location ;
- ✓ Le prêt.

La mairie est la principale institution chargée de la gestion du foncier rural.

3.3 Les types de conflits

Les principaux types de conflits répertoriés dans la commune sont :

- Les conflits agriculteurs/éleveurs liés aux dégâts d'animaux sur les cultures ;
- Les conflits liés au viol, à l'adultère, opposant les villageois entre eux et/ou les venants, villages voisins ;
- Les conflits liés aux vols des animaux d'élevage ;
- Les conflits liés à l'entretien des pistes pour se rendre aux champs ;
- Les conflits liés aux manques de solidarité et de cohésion sociale, d'égoïsme et de partenariat.

4. Les principaux modes de gestions des conflits

Les principaux modes de gestion de conflit sont :

a. La conciliation

Elle est faite au niveau du village, sous la conduite du chef de village/quartiers, les sages du village, les religieux en présence des parties en conflit. Au cas échéant, l'affaire est portée à la cours du chef de clan.

b. Les jugements ou audiences publiques

A l'échec de la conciliation, l'affaire est jugée devant les chefs de village pendant les séances d'audiences dites publique où les parties en conflit doivent s'expliquer devant les chefs de village ou les autorités coutumières. Si ces derniers n'arrivent pas à trancher les litiges le

dossier est transféré à la mairie où les autorités municipales (le maire ou les conseillers municipaux) cherchent à trancher pour départager les deux parties. En cas d'insatisfaction, le problème est transmis à la gendarmerie où le Commandant de Brigade tranche en fonction des textes en vigueur. Le tribunal de grande instance de Sibut est la dernière instance de jugement des problèmes au niveau de la commune de Ngoumbélé.

Ainsi, les principaux acteurs impliqués dans la gestion des conflits sont :

- ✓ Les parties en conflit ;
- ✓ Les autorités coutumières et sages des villages ;
- ✓ Les notables et les juges ;
- ✓ La gendarmerie ;
- ✓ Le tribunal de grande instance de Sibut est le dernier lieu de recours pour régler les litiges existants entre les populations.

5. Organisation sociale

L'organisation sociopolitique est marquée par une cohabitation du pouvoir traditionnel et celui moderne. Dans tous les villages de la commune, l'organisation socio politique est caractérisée par une centralisation du pouvoir autour d'un chef du village.

6. Le pouvoir coutumier et ses instances de gestion

La commune de Ngoumbélé compte soixante-cinq (65) villages avec à la tête de chaque village un chef de village, un responsable de clan et un conseil de sage.

Le chef de village est le garant de l'autorité traditionnelle au niveau village et est chargé de la gestion des instances quotidiennes du village et de l'exécution des différents sacrifices qui garantissent le bien être de la communauté. Il est aidé dans ses tâches par des responsables de clans et par un conseil de sage. La prise de décisions d'envergure communautaire se fait en concertation entre les différents chefs et les chefs de familles ou de concessions.

Le responsable coutumier est responsable dans la gestion des rites et coutumes. Ainsi des sacrifices et rites coutumiers sont régulièrement organisés dans de nombreux lieux sacrés pour demander protection. Il convient de relever que certaines pratiques traditionnelles subsistent malgré la modernité et les campagnes de sensibilisation : mariage forcé, excision...

Autrefois, la chefferie coutumière et religieuse gérait l'ensemble des affaires de la communauté. Mais de nos jours, elle s'est vidée de ses prérogatives, mais l'administration lui réserve une place importante dans la gestion de la cité : elle est sollicitée dans la recherche des solutions à des contentieux sociaux posés à l'administration et dans la recherche de solution aux problèmes fonciers.

Mais qu'il s'agisse de la commune de Ngoumbélé, l'administration d'une manière générale collabore avec la chefferie traditionnelle car l'ordre social dans la commune est d'abord et avant tout un ordre coutumier.

Quant au pouvoir moderne, il est assuré par l'administration et les CDV dans chaque village qui servent d'interface entre la mairie et le village. Ils s'occupent en l'occurrence de :

- L'information de la population sur les activités administratives ;
- L'accueil des partenaires arrivant dans le village ;
- La gestion des préoccupations du village liées à l'administration ;

- La mise en œuvre du Plan.

7. L'organisation et gestion foncière

Le régime foncier est basé sur le droit d'appropriation collective reparti entre les lignages fondateurs des villages, les particuliers et tout le village. Le droit d'appropriation est administré par le chef de lignage sous l'autorité du chef de village et du chef de village lui-même. L'appropriation individuelle est inexistante et les droits fonciers ne peuvent se perpétuer qu'avec le groupe social.

a. Les modes d'accès et les droits fonciers

Le droit foncier coutumier dans les différents villages de la commune est un ensemble de règles complexes, parcellisées et complémentaires. En effet, les différents modes d'accès à la terre sont le droit de propriété, le droit d'usufruit, le droit délégué et le droit éminent.

- Le **droit de propriété** est le mode d'accès à la terre par héritage. Les familles possèdent des droits de propriété sur les terres qu'elles exploitent. Ce droit est géré par le chef de concession ou de famille. A l'échelle du lignage, ce type de droit reste nominal.
- Le **droit d'usufruit** est le mode d'accès à la terre par emprunt. Il peut concerner aussi bien des autochtones que des étrangers.
- Le **droit délégué** est un type d'arrangement plus social que foncier. La procédure est la suivante : un « étranger » sollicite une terre et le droit de s'installer dans le village. Il entre dans une relation d'alliance ou de clientèle avec un chef de famille, qui devient son tuteur, et lui offre ou négocie pour lui une terre où cultiver.
- Il y a enfin le **droit éminent** qui est la règle juridique, politique et spirituelle qui relie les hommes à la terre et aux autres éléments de la nature. Il est détenu par le chef du village ou le chef de terre. Ces derniers sont des intermédiaires entre les hommes et les esprits de la terre; il gère les litiges nés de l'occupation des terres.

En général, la femme a une possibilité d'accès à la terre mais ne peut jouir du statut de propriétaire terrien. Selon ses capacités à exploiter la terre, elle formule sa demande par l'intermédiaire de son mari.

b. La problématique foncière

Les conflits liés au foncier sont surtout les conflits entre agriculteurs et éleveurs dont les instances de règlement sont les autorités coutumières et administratives (Sous-préfecture, Gendarmerie, Tribunal de Grande Instance de Sibut).

Les zones de pâturage sont progressivement occupées par les champs et les espaces cultivés, objet de dégâts des animaux. Cette situation est due d'une part à la forte démographie par rapport à la venue des déplacés de la crise sociopolitique de 2013, et à la non application de paquets techniques agricoles.

D'une façon générale, les règles foncières qui régissent la gestion du territoire communal relèvent d'un régime coutumier et les autorités chargées de les définir et de les mettre en œuvre ont, le plus souvent une légitimité coutumière.

8. L'emploi

La question de l'emploi dans la commune de Ngoumbélé se pose en ces termes : quelles activités pour les populations notamment les femmes et les jeunes.

La question est assez difficile étant donné que les principales activités sont l'élevage et l'agriculture.

En conclusion l'emploi est précaire à Ngoumbélé. En conséquence les jeunes désertent pour les grands centres que sont Sibut, Bambari, Grimari, Bangui, etc.

Pour le développement de la commune de Ngoumbélé la question de l'emploi est une préoccupation à laquelle il faut trouver une solution. La création d'activités de contre saison pourrait être une alternative

9. Les infrastructures agricoles

Quelques infrastructures agricoles sont dénombrées dans la commune de Ngoumbélé notamment le Centre de Recherche et de la formation de Ngoumbélé centre, les magasins de stockage des intrants agricoles de Ngoumbélé, Bokouté, Boubou, plantation Metho, Bamassa et celui de Ngréko. Toutes ces infrastructures agricoles sont fonctionnelles et gérés par les comités de gestion mis en place au niveau local.

L'agriculture : elle se pratique sur une période de quatre mois maximum (d'Avril à Octobre pour les vivriers et Novembre à Mars pour le maraîchage) Cette activité connaît de réelles difficultés qui n'offrent pas de véritables opportunités d'emploi aux jeunes et à la femme.

L'élevage : il se pratique normalement sur toute l'année. Toutefois l'insuffisance d'eau, d'aliments pour bétail, de pâturage, d'encadrement ainsi que le difficile accès au crédit sont de réelles difficultés auxquelles font face les femmes et les jeunes et même l'ensemble de la population.

10. Les Principales potentialités et ressources de la commune

❖ Les ressources humaines (Existence de la main d'œuvre locale)

L'une des grandes potentialités et ressources de la commune demeurent les Hommes (la population) constitués majoritairement des jeunes, soit plus de 40% de la population active. On note également la forte participation des femmes dans le secteur primaire. Le retour à petit pas des minorités peulhs transhumants constitue également un fer de lance pour le développement de la commune.

❖ Les potentialités économiques et naturelles

Dans la commune de Ngoumbélé, il existe beaucoup de potentialités à mettre en valeur nonobstant les multiples contraintes auxquelles sont soumises les populations et constituant ainsi des obstacles au développement de la collectivité. Il convient de noter que la Commune rurale de Ngoumbélé renferme plusieurs potentialités dont l'exploitation rationnelle et judicieuse pourrait lui offrir de réelles chances de relance et de croissance. Ces potentialités, loin d'être exhaustives, peuvent être présentées comme suit :

a) Dans le secteur de l'agriculture :

- L'existence de vastes superficies cultivables non encore exploitées ;
- L'existence d'une main d'œuvre abondante ;
- L'existence de possibilités d'aménagement de sites de cultures de contre-saison ;
- Pluviométrie abondante.

b) Dans le secteur de l'élevage :

- L'importance et la diversité du cheptel de petits ruminants ;
- L'existence de pâturage durant plus de la moitié de l'année;

- L'écosystème favorable au développement de l'élevage.

c) Dans le secteur de l'hydraulique :

- L'existence d'importantes quantités d'eau souterraines, malgré leur profondeur, pour assurer la fourniture d'eau potable aux populations ;
- L'existence de cours d'eau très poissonneux ;

d) Dans le secteur de l'environnement :

- L'existence de plusieurs galeries forestières ;
- L'existence des mares aménageables.

e) Dans les secteurs du commerce et de l'artisanat :

- L'existence d'un nombre important d'artisans qui, une fois formés et équipés, pourraient insuffler une dynamique nouvelle à l'économie locale ;
- L'abondance et la variété des productions artisanales.

f) Dans le secteur du tourisme

Existence des sites touristiques tels que les grottes et rochers aménageables dans les villages Amou et Tatakpani.

11. Analyse institutionnelle de la commune

a) Gestion des ressources humaines

Le 23 septembre 2015, le **Décret n° 15 364** portant Nomination des membres des Délégations Spéciales auprès des Communes a consacré à la commune la cinquième (5^{ième}) équipe municipale depuis 1962.

Le conseil municipal de Ngoumbélé qui a été mis en place à l'issue dudit Décret est composé de cinq (05) membres dont deux (02) femmes.

Le fonctionnement du conseil municipal de Ngoumbélé comme tous les autres conseils municipaux, est régi par l'Ordonnance n°88.006 du 12 Février 1988, relative à l'organisation des Collectivités Territoriales et des Circonscriptions Administratives modifiée et complétée par les Lois n° 88.003 du 30 avril 1988 et n° 92.007 du 26 mai 1992 ; ce document prévoit la mise en place d'organes à savoir:

- Le conseil municipal qui est l'organe délibérant ;
- Le maire assisté de ses adjoints qui est l'organe exécutif.

b) Le conseil municipal

Il est composé de l'ensemble des conseillers municipaux. Il est l'assemblée délibérante de la commune et a des attributions précises.

Les attributions du conseil municipal

Le conseil municipal a trois (3) types d'attributions qu'il exerce sous forme de compétences à savoir :

- Les compétences en matière de délibération ;
- Les compétences en matière d'avis et ;
- Les compétences en matière de contrôle.

Compétences délibératives du conseil municipal

Le conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement local, discute et adopte les plans de développement. Il règle par ses délibérations les affaires de la commune (article 38), les attributions consultatives.

Compétences consultatives du conseil municipal

Le conseil municipal est consulté sur toutes les décisions à prendre par d'autres organes et autorités sur des questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité.

En clair, l'avis du conseil municipal est indispensable pour tout acte qui intéresse la vie de la commune.

Compétences en matière de contrôle de l'action du maire

Au terme de l'article 45 de l'ordonnance précitée « le conseil municipal contrôle l'action du maire. Il contrôle l'exécution des plans de développement communaux et en assure l'évaluation périodique ».

c) Le maire ou le Président de Délégation Spéciale

Le maire est l'organe exécutif parmi les conseillers.

Les attributions du maire

Le maire exécute les décisions du conseil municipal. Le maire est l'organe exécutif de la commune. A ce titre il est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal. Il est la pièce maîtresse du fonctionnement du conseil municipal et de l'administration communale. Le maire est ordonnateur du budget communal (article 65). Lorsque le budget est voté par le conseil et approuvé par la tutelle, le maire est seul responsable de son exécution.

Le maire est représentant de la commune. Cette attribution est conférée par l'article 64 de l'ordonnance n°88.006 du 05 février 1988. Cela signifie que le maire représente la commune dans les conseils, commissions et organismes dans lesquels cette représentation est prévue par les textes en vigueur. Il peut déléguer cette compétence à ses adjoints, à tout autre conseiller ou collaborateur technique. Cette compétence donne aussi les pleins pouvoirs au maire pour représenter la commune en justice afin de défendre les intérêts de celle-ci.

Le maire est l'officier d'état civil

Cette charge fait du maire le responsable du centre d'état civil principal, lui donne les prérogatives de créer des centres secondaires d'état civil qui fonctionnent sous son contrôle.

Le maire, est l'officier de police judiciaire

Le rôle d'officier de police judiciaire donne compétence au maire de constater les crimes et délits et livrer leurs auteurs à la justice. Il peut également mettre en mouvement la force publique pour maintenir ou rétablir l'ordre public.

Le Maire est la première autorité de police

Au terme des articles 66, 73 et 90 de l'ordonnance n°88.006 du 05 février 1988, le maire est la première autorité de police dans la commune.

En somme, le maire est chargé de promouvoir un vrai dialogue social, cultiver la concertation, rassembler, mobiliser et impliquer toutes les forces sociales autour du développement de la commune.

A côté, on note que le conseil municipal, a la possibilité de créer des commissions ad hoc, en vue de gérer certaines questions spécifiques.

Par ailleurs des Comités de Développement Villageois (CDV), Inter Villageois (CDIV) et Communal (CDC) ont été mis en place dans l'ensemble des villages de la commune au cours de l'année 2016. Les CDV, CDIV et CDC sont des structures chargées de l'animation et de la mise en œuvre du développement local au niveau du village, de la commune. A cet effet, ils sont appelés à :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement;
- Contribuer à la promotion du développement local dans le village ;
- Participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil pour la gestion et la promotion du développement local.

Toutefois au regard de leur jeunesse et de l'insuffisance de ressources, les CDV, CDIV, CDC restent pour le moment, peu dynamiques.

d) L'administration communale

Quatre agents concourent avec le conseil municipal à administrer les affaires de la commune de Ngoumbélé :

- Un Comptable ;
- Un Secrétaire Dactylographe de catégorie D1 ;
- Deux gardes municipaux.

La qualité et le nombre de ce personnel ne permettent pas la mise en place d'une administration communale qui réponde aux sollicitations de plus en plus nombreuses des populations.

Le bâtiment de la commune de Ngoumbélé a connu une extension/réhabilitation dans le cadre du projet d'Appui au Renforcement des Organismes de la Société Civile et des Autorités Locales(ARCOSCAL) accompagné de dotations en fournitures et équipements.

En somme l'administration communale n'a véritablement pas encore pris corps. Cette situation s'explique en partie par l'insuffisance de moyens. Alors se pose la question de la gestion des compétences et de ressources aux collectivités territoriales qui sont appelées à être transférées à la collectivité. Toutefois la bonne collaboration observée entre l'administration déconcentrée et celle communale est une force à exploiter dans la mesure où les deux poursuivent le même objectif : le développement à la base.

e) La communication communale

La transmission de l'information dans la commune de Ngoumbélé s'appuie sur des méthodes traditionnellement utilisées soit par les autorités coutumières et religieuses soit par l'administration. Les chefs coutumiers et religieux informent de deux manières : soit à travers un messenger soit par une correspondance.

Le messenger transmet généralement une information orale à un public bien ciblé. La correspondance est également écrite mais est de portée générale ou spécifique. La correspondance est lue et diffusée et si cela a une portée générale ; elle est diffusée sur les places publiques, lors des rencontres et cérémonies par les crieurs. L'administration s'est inspirée de ces méthodes mais a innové en ajoutant la correspondance et l'affiche.

Le mode de transmission de l'information dans la commune de Ngoumbélé combine la correspondance et l'oralité.

C'est ainsi que les convocations et autres invitations se font à travers des correspondances tandis que les grandes mobilisations se font à travers des tam-tams, mégaphones sur les lieux publics etc. Toutefois au plan interne, il faut relever l'absence d'un plan de communication. La communication avec les populations est insuffisante dans la mesure où seules les sessions constituent des occasions de rencontre et d'échange entre conseillers d'une part et entre le conseil municipal et les populations d'autre part. Pourtant les populations participent timidement aux sessions du conseil quand bien même elles y sont invitées. La conséquence est que ces dernières sont très peu informées sur la vie de la commune.

Au regard de cette situation, le renforcement de la communication au sein de la commune devrait être une priorité pour le conseil municipal. D'autre part, les CDV et les conseillers municipaux sont des relais attirés du conseil dans les villages ; ils doivent être formés sur la communication et le développement afin de leur permettre de jouer pleinement ce rôle.

f) Gestion des ressources financières

La commune de Ngoumbélé fonctionne sur la base d'un budget communal élaboré chaque année. Les recettes de la commune proviennent de deux principales sources de financement :

- ✚ La subvention de l'Etat suite aux versements de la commune ;
- ✚ Les recettes propres constituées essentiellement des taxes.

La subvention de l'Etat est répartie en deux parties dont une quote part des patentes et licences à hauteur de 40% et une part de Permis de Port d'Arme (PPA) et du Permis de Moyenne Chasse (PMC) de 60%. Cette rubrique est purement théorique puisque la commune ne respecte pas les conditions pouvant lui permettre de bénéficier de cette subvention. La gestion financière souffre de malversation, d'un manque de mécanisme de suivi budgétaire et de plusieurs irrégularités compromettant la bonne gestion financière. S'agissant des recettes propres, elles proviennent de :

- ✓ Recettes d'Etat civil ;
- ✓ Taxes de place sur le marché ;
- ✓ Taxe d'implantation des kiosques ;
- ✓ Taxe de parcage ;
- ✓ Taxe d'abattage ;
- ✓ Amende de justice coutumière ;
- ✓ Taxe d'installation ;
- ✓ Recettes diverses.

Le budget de la commune n'est pas stationnaire car il varie chaque année en fonction des investissements, il se chiffre cette année à : **Quatre million trois cent vingt-sept mille cinq cent quarante- trois francs CFA (4 327 543 FCFA)** équilibré en recettes et en dépenses.

L'élaboration de ce budget connaît souvent de retard considérable faute de la gestion basée sur une bureaucratie traditionnelle. En somme la gestion du budget communal semble être une tâche difficile à maîtriser par les autorités communales.

Les fonctions du conseil municipal sont gratuites. Les membres ne bénéficient que d'une indemnité de session dont le montant maximum est fixé chaque année par la loi des finances. Le montant à la charge du budget de la commune est fixé pendant chaque session budgétaire dans les limites prescrites par la loi des finances.

Pour la commune de Ngoumbélé les indemnités des membres de la délégation spéciale sont réparties de la manière suivante :

- Indemnité du PDS : 40.000 FCFA X 12 mois = 480.000 FCFA ;
- Indemnité du vice-président : 15.000 FCFA X 12 mois = 180.000 FCFA ;
- Frais d'Hôtel du PDS: 10.000 FCFA X 12 mois = 120.000 FCFA;
- Indemnité des deux conseillers municipaux : 10.000 FCFA X 24 mois = 240.000 FCFA.

Le tableau ci- dessous donne la situation de salaire du personnel communal

Tableau n° 10 : Etat de salaire des personnels

N°	Désignation	Quantité	Montant/mois	Total
01	Comptable	12	44.200	530.400 FCFA
02	Secrétaire	12	24.200	290.400 FCFA
03	Aide sociale	12	18.200	218.400 FCFA
04	L'infirmier secouriste	12	18.200	214.400 FCFA
05	1 ^{er} Garde municipal	12	17.360	207.960 FCFA
06	2 ^{ième} Garde municipal	12	16.300	195.600 FCFA
Total			138 460 FCFA	1 657 160 FCFA

En résumé la faiblesse de cette gestion s'expliquent par :

- La lenteur administrative dans l'élaboration du budget ;
- Le non versement des fonds aux agences financières pour bénéficier de la subvention ;
- Le manque de transparence dans la gestion des ressources financières avec pour corollaire la malversation financière, le non investissement ;
- L'insuffisance de recouvrement des taxes communales ;
- L'inexistence d'entreprise et d'industrie dans la commune ;
- Le bas niveau des salaires et indemnités qui ne sont pas motivants pour le personnel municipal et les conseillers municipaux.

g) Gestion du patrimoine communal

La loi reconnaît aux communes le droit de disposer de patrimoine composé d'un ensemble de biens susceptibles de générer d'importants revenus afin d'impulser le développement de la commune. Cependant la gestion de ces biens dans la commune de Ngoumbélé s'avérerait déficiente, faute de maîtrise des textes réglementaires et législatifs liés toujours au faible niveau de connaissance de la plupart des acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine communal.

L'acquisition de la terre par exemple pour la construction des maisons est basée sur une simple consultation du chef de village qui donne son avis après enquête de moralité. Autre mode d'acquisition de terrain se fait par héritage après la mort du père soit par legs entre les frères ou entre les cousins et amis.

S'agissant du mode d'acquisition des parcelles cultivables, il est décidé par les populations elles-mêmes avec l'appui ou non des autorités locales.

En ce qui concerne la chasse, la pêche, la cueillette et autres activités extra-agricoles, le mode d'appropriation, de gestion des terres, de cours d'eau ou des zones est culturel (clan, lignage). Il faut aussi signaler que la commune de Ngoumbélé est une zone banale de chasse. L'exploitation des patrimoines par de tierces personnes entraîne souvent des conflits inter villageois.

h) Gestion des relations

Ces relations se situent à différents niveaux :

- ✓ Au sein du conseil municipal, règne un climat de méfiance et mésestime du fait de l'abus d'autorité pour les uns et d'insubordination pour les autres ;
- ✓ Au niveau de la population, celle-ci méconnaît l'existence de l'autorité communale ;
- ✓ Par contre cette relation est fluide entre la commune et les acteurs de développement intervenant dans la commune ;
- ✓ Par ailleurs le contrôle de la légalité par les instances concernées n'est pas effectivement assuré.

Tableau n° 11: Contraintes et atouts liés à la gouvernance locale et la gestion communale

DOMAINES	CONTRAINTES	ATOUS
Administration Communale	-Insuffisance de ressources humaines et matérielles (moyens de déplacement) -Insuffisance de moyens et de stratégies de communication -Faible déconcentration des services techniques	Bonne collaboration entre SDE (préfecture S/P ; SDE) et l'administration communale
Gouvernance politique, administrative et économique	- Insuffisance ou absence totale de formation des acteurs communaux ; - Insuffisance de ressources économiques et financières	-Existence d'une mairie et d'une Sous-préfecture non loin (15Km) -Renforcement des acteurs municipaux par PRAP1 et ARCOSCAL dans le domaine d'élaboration de Plan de développement local, de l'élaboration de budget communal et de l'Etat-civil -Synergie relative entre acteurs politiques, administratifs, économiques.

i) Axes de renforcement de la commune de Ngoumbélé

Le renforcement des ressources humaines

Le diagnostic a relevé une insuffisance accentuée de la capacité des ressources humaines tant quantitative que qualitative. Face à cette situation, l'une des actions préalables à mener

en vue de favoriser la mise en œuvre du présent plan pourrait être le renforcement des capacités du personnel existant d'une part et le recrutement et/ou la sollicitation auprès de la tutelle de personnel clé d'autre part. Parallèlement, le comité de développement communal constitue un gage sans précédent pour la mise en œuvre du PDC, aussi, convient-il d'apporter à ces organes un appui institutionnel et organisationnel afin de les rendre opérationnel en tant que relais communautaires.

Le renforcement des ressources financières

S'agissant de la gestion des ressources financières, un renforcement de capacité des membres de la délégation spéciale en gestion administrative et financière est souhaité pour augmenter le niveau des recettes de la commune. La création d'autres sources de recettes telles que la construction de stationnement des véhicules, l'instauration du droit de parcage, la construction des marchés ordinaires dans la commune et l'auberge municipale, la construction des abattoirs, la construction des dépôts et des kiosques, la construction des usines de transformation des produits agricoles, permettront à la municipalité d'avoir des recettes substantielles pour investir.

Le Renforcement du patrimoine communal

Pour la gestion du patrimoine communal, un renforcement de capacités en gestion du patrimoine communal serait également un atout. L'aménagement des sites touristiques et la création des aires protégées sont autant des axes à prendre en compte pour le développement de la commune de Ngoumbélé.

Le Renforcement de la gestion de relation

Quant à la gestion des relations, la solution appropriée est aussi le renforcement des capacités techniques et managériales des membres de la Délégation Spéciale et toutes les organisations de la société civile (Association des Parents d'Elèves, Comité de Gestion des Points d'Eau, Comité de Gestion de Santé et autres ONG/OAC) pour faciliter l'appropriation et la pérennisation des réalisations au niveau de la commune.

Une campagne d'IEC à grande échelle à l'endroit de toutes les couches de la population pour un changement de comportement serait indispensable. Les voyages d'étude et d'expériences et le jumelage de la commune de Ngoumbélé à une commune étrangère serait un atout considérable dans le domaine de relation.

j) Analyse des partenaires

Depuis la crise militaro-politique qui a secoué le pays, plusieurs Organisations Non Gouvernementales(ONG) nationales et internationales interviennent dans la commune selon leurs domaines de compétence. Celles qui sont encore présentes dans la commune sont les suivantes :

ONG	Domaines d'intervention	Actions	Rayon d'action
ACF	Nutrition	-Prise en charge de la malnutrition aigüe et sévère	Ngoumbélé
	Eau, Hygiène et assainissement	-Réhabilitation des pompes/forages	Toute la commune

		-Mise en place de la démarche ATPC	
PASS	Santé	Appui au renforcement des formations sanitaires par l'achat des performances	Toute la commune
NRC	Education	Formation/recyclage des enseignants	Toute la commune
Intersos	Protection	Sensibilisation sur la violence basée sur le genre	Certains villages de la commune
IRC	Sécurité alimentaire	Appui en petit outillage aux groupements	Certains villages de la commune
Iram/Echelle	Appui au Renforcement des capacités des Organismes de la Société Civile et Autorités Locales	-Renforcement des capacités des groupements et des Autorités locales -Dotation en équipements -Dotation en chaîne d'attelage à certains groupements -Appui à l'élaboration de PDL	Dans la commune

Les actions prioritaires envisagées sont :

Mettre en place un cadre de concertation des acteurs pour éviter de faire le doublon dans la mise en œuvre des activités.

12. Analyse des problèmes et synthèse des potentialités, contraintes et solutions, hiérarchisation

Le diagnostic de la commune, à travers l'analyse de la situation socioéconomique et politique débouche sur un certain nombre de potentialités et de contraintes de développement.

Au plan des potentialités, la commune dispose :

- ✓ D'un potentiel forestier relativement important ;
- ✓ D'un minimum d'infrastructures socio communautaires de base ;
- ✓ D'une jeunesse importante, source de main d'œuvre ;
- ✓ D'une société civile dynamique avec une forte cohésion sociale ;
- ✓ D'une forte organisation villageoise, et à l'échelle communale ;

Malgré ce potentiel, une série de contraintes se présentent comme des obstacles au développement de la commune. Les principaux maux de la commune s'articulent autour des points fondamentaux suivants :

- Un potentiel agro-sylvo-pastoral viable, mais retardataire dans son fonctionnement. En effet l'agriculture tire très peu de son potentiel naturel et humain. La quasi totalité de l'eau pluviale s'écoule à perte. Les sols qui sont d'assez bonnes fertilités sont soit sous exploités, soit surexploités sans amendement, les rendements en sont au file des ans bas. L'équilibre écologique connaît une dépréciation liée au phénomène de l'érosion, aux pratiques culturales inadaptées, à la coupe du bois vert et à la divagation des animaux.
- Le secteur de l'élevage est un secteur secondaire non performant. L'élevage au niveau de la commune a beaucoup plus les caractères d'un élevage traditionnel. Les problèmes d'abreuvement et d'alimentation se posent. Actuellement la commune ne dispose d'aucune infrastructure d'élevage et les suivis sanitaires sont patents en dehors des bœufs de trait qui reçoivent des soins particuliers. Le secteur commercial est embryonnaire et le réseau de communication peu développé. Le réseau routier s'est fortement dégradé car tous les villages sont reliés par la route.
- Les organisations existantes sont faiblement structurées et manquent d'équipement, d'encadrement et de technicité.
- La population de la commune dans sa majorité demeure attachée à une culture traditionnelle et religieuse et réfractaire au changement.
- Les services administratifs dans la commune sont faiblement représentés, et ceux existants souffrent de l'insuffisance de personnel et de moyens logistiques qui compromettent l'exécution des différentes tâches.
- La situation scolaire reste marquée par un faible taux de progression des effectifs, un faible taux de progression des écoles et un faible taux de scolarisation des filles. L'enseignement technique est représenté par le CREF, mais l'insuffisance de formation à ce niveau est partout manifestée.

Cet état des lieux des potentialités et des contraintes contrastent avec la vision de développement de la commune. Les aspirations de développement de la commune dans la perspective d'un développement durable s'articulent autour des actions synthétisées dans le tableau synoptique ci-dessous.

12.1 Les secteurs sociaux

La couverture de la demande sociale est très faible aussi bien en matière d'éducation, de santé que d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

12.1.1 L'Education

Tableau n° 12 : Analyse des problèmes du secteur de l'Education

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Déscolarisation massive.	- Crises militaires politiques récurrentes ; - Pesanteur socioculturelle	- Enfants enrôlés par les groupes armés, - Culture de l'incivisme, Destruction des édifices publics, - Consommation de stupéfiants.-	- Créer et promouvoir des écoles passerelles ; - Créer des centres de formation techniques et professionnels de relais, - Sensibiliser la communauté sur le respect des biens publics.
Taux élevé des abandons	- L'école ne constitue plus la voie d'entrer dans	- Chômage des jeunes diplômés,	- Réviser et adapter le curriculum de l'école, - Rendre le programme

	la fonction publique, -L'école ne constitue plus un espace attrayant pour parent et élèves. - Faible pouvoir d'achat des parents d'élèves	-Désintérêt pour la fonction de l'école.	plus flexible et accessible.
Eloignement des écoles	-Taux d'absentéisme, d'abandon et de déperdition élevé, -Insécurité sur le chemin de l'école. - Utilisation des enfants dans le secteur de la production - Viol sur les mineurs	-Nombre élevé d'analphabètes, - - Désintérêt des enfants pour l'école	Créer des écoles de proximité.
Non scolarisation des filles	- Manque de ressources financières pour payer les redevances scolaires -Mariage précoce, -Abus et exploitation sexuelle, -Pesanteur socio culturelle.	- Nombre élevé de jeunes filles -Propagation des IST, VIH/Sida, -Non maîtrise des contraceptions.	-Créer et promouvoir des écoles des filles, -Rendre gratuite la scolarisation des filles au F1 et F2, -Appliquer la législation protégeant les filles.
Absence de centre de formation de substitution de relais.	- Manque de main d'œuvre locale qualifiée. - Nombre élevé de sans emploi	Difficulté de trouver une main d'œuvre locale qualifiée.	- Créer un centre de formation polytechnique et professionnelle. - Renforcer les capacités opérationnelles des CREF
Absence de cantines scolaires	Démotivation des élèves.	Taux d'absentéisme, d'abandon et de déperdition élevé.	Doter les écoles en cantine scolaire.
Faible pouvoir d'achat des parents.	-Retard dans l'inscription des enfants, -Manque de fournitures	-Taux élevé d'analphabètes.	Sensibiliser les parents d'élèves sur le bien fondé de l'éducation de leurs enfants

	scolaires.		
Baisse de niveau des élèves	- Manque/insuffisance d'enseignants qualifiés -Manque d'intérêt pour l'école.	- Démotivation des élèves et parents -Taux élevé de redoublement	-Affecter les enseignants qualifiés dans les écoles de commune ; -Recycler les enseignants
Pléthore d'élèves dans les salles de classe.	- Insuffisance du nombre de salles de classe - Dédoublage des salles de classe	-Absence prolongée des enseignants, - Baisse de niveau des élèves - Surcharge de travail pour l'enseignant -taux élevé de déperdition scolaire	- Augmenter la capacité d'accueil des écoles - Affecter les enseignants ; - Motiver les enseignants
Environnement scolaire inadéquat.	-Absence de latrines, -Absence de point d'eau, -Ecole non clôturée.	-Pollution de l'environnement immédiat de l'école, -Des élèves toujours malades ;	Construire, réhabiliter et équiper les écoles avec des latrines améliorées et des forages
Programme scolaire inadéquat au regard du contexte actuel.	Curricula inadaptés	-Acculturation	Concevoir un programme scolaire adapté.
Absence d'établissement secondaire.	-Taux élevé d'élève de 15 à 21 ans ayant abandonné l'école, -	-Délinquance juvénile. -Consommation de la drogue, -Jeunesse incivique et violente.	Créer un collège dans la commune de Ngoumbélé.

Les actions prioritaires envisagées :

- ✚ Construire un Collège d'Enseignement Général à Ngréko ;
- ✚ Construire et réhabilité les écoles ;
- ✚ Affecter les enseignants et procéder au recyclage
- ✚ Sensibiliser les parents sur l'éducation des filles ;
- ✚ Former les agents alphabétiseurs locaux.

12.1.2 La Santé

Les principaux problèmes de la santé, leurs causes, leurs effets et les solutions retenues de manière consensuelle avec la population sont compilés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 12 : Analyse des problèmes du secteur de la santé.

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Faible couverture sanitaire	- Insuffisance de formations sanitaires ; -Insuffisance de personnel qualifié	Taux élevé de morbidité Taux élevé de décès	Construction de formations sanitaires
Faiblesse du plateau technique	-Insuffisance de logistique, de personnel, d'équipements et de moyens financiers.	Mauvaise prestation ;	Dotation en équipements et affectation du personnel ;
Insuffisance dans l'utilisation des services de santé	Inaccessibilité des formations sanitaires Coût élevé des prestations pour la population -Absence de sensibilisation	Accouchement à domicile ; Avortement précoce Taux élevé de morbidité infantile	- -Prise en charge des indigents ; -Organiser des campagnes de sensibilisation ; -Mise en place d'une mutuelle de santé.
Insuffisance des dispositifs de lutte contre le VIH/SIDA	Insuffisance de moyens ;	Propagation de VIH/SIDA	-Structurer des Comités Villageois et du Comité Communal de lutte contre le Sida
Dysfonctionnement de COGES	Faible capacité de gestion Insuffisance de cohésion sociale	Malversation financière Manque ou insuffisance des médicaments dans les FOSA	Structurer et redynamiser les COGES Former les membres Promouvoir les IEC/CCC
Insuffisance de couverture vaccinale des enfants	Pesanteurs socioculturelles Ignorance	Taux élevé de mortalité infantile	Promouvoir l'IEC/CCC

Les actions prioritaires envisagées sont :

- Construire un poste de santé dans le village Koba et réhabiliter le centre de santé du village Bokouté et deux postes de santé à Boambali et Bokengué ;
- Restructurer et redynamiser les COGES ;
- Promouvoir des campagnes élargies de vaccination ;
- Augmenter les séances de sensibilisation de la lutte contre les IST et le VIH/SIDA ;
- Promouvoir et augmenter les séances de sensibilisation pour la prévention contre le paludisme et distribuer les moustiquaires imprégnées.

12.1.3 L'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)

L'analyse des problèmes liés au secteur eau, hygiène et assainissement est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 13 : Analyse des problèmes du secteur EHA

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Faible taux d'accès à l'eau potable.		<ul style="list-style-type: none"> • Taux élevé des maladies hydriques, • Faible productivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer de nouveaux ouvrages hydrauliques, • Réhabiliter les ouvrages en panne, • Renforcer la capacité des artisans réparateurs des pompes.
Faible taux de couverture en assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'installation sanitaire, • Faible coordination du secteur de l'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux élevé des maladies fécales, • Taux élevé de la mortalité précoce, • Pollution de l'environnement. • Sources d'eau souillées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer les infrastructures sanitaires, • Promouvoir l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC).

Les priorités d'actions du secteur eau et assainissement s'articulent autour de :

- ✚ Construction de 10 forages ;
- ✚ Aménagement de 03 sources ;
- ✚ Restructuration et formation des CGPE ;
- ✚ Promouvoir le projet d'Assainissement Total Piloté par les Communautés.

12.1.4 Secteur Affaires sociales et Genre

Tableau n° 14 : Analyse des problèmes du secteur des Affaires sociales et Genre

Problèmes	Causes	Conséquence	Solutions
Nombre élevé des OEV, veuves, familles d'accueil et de femmes vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> • Décès des parents liés aux VIH/Sida et autres maladies • Manque d'organisation • Insuffisance du personnel d'encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité accentuée des OEV, veuves et veufs et des familles d'accueil • Consommation abusive de drogues et boissons alcoolisées • Délinquance juvénile • Maltraitance des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'effectif du personnel d'encadrement • Organiser les groupes cible en association de développement • Orienter et appuyer ces groupes dans les AGR • Construire un centre d'écoute secondaire pour la prise en charge des OEV.

		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de prise en charge des groupes • Faible pouvoir d'achat. 	
Difficulté des enfants en âge scolaire de s'inscrire à l'école maternelle.	Manque d'infrastructures préscolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Taux élevé d'analphabétisme des jeunes, • Abandon précoce des études, • Faible niveau d'instruction des enfants, • Taux élevé de redoublement, • Retard sur l'âge scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et équiper en mobilier et matériels didactiques des bâtiments de l'école maternelle, • Sensibiliser sur l'importance du préscolaire • Doter en mobilier le bâtiment du préscolaire de Bakongo
Différentes formes de pratiques néfastes à l'égard de la femme. Analphabétisme des femmes Faible implication des femmes dans la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance, • Pesanteur socioculturelle • Absence des centres d'encadrement des femmes, • Insuffisance de sensibilisation sur les formes de violences basées sur le genre • Insuffisance du personnel d'encadrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Violation des droits de la femme, • Mauvais traitement des femmes, • Faible pouvoir d'achat des femmes, • Ignorance des droits et rôle de la femme, • Faible niveau intellectuel des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'effectif du personnel d'encadrement, • Sensibiliser sur les droits de la femme, • Sensibiliser sur l'importance de la femme dans les prises de décisions, • Sensibiliser sur les violences basées sur le genre • Construire des centres d'alphabétisation fonctionnelle • Organiser et appuyer les femmes pour développer les AGR.
Beaucoup d'enfants sans acte de naissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Non établissement de l'acte de naissance par les parents, • Vulnérabilité ou décès des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux apatrides • Non accès des enfants aux études et à l'emploi, • Méconnaissance de l'âge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sensibilisations sur l'importance des actes d'état civil. • Promouvoir la gratuité d'acte de naissance pour les filles et parents indigents

Les actions prioritaires envisagées :

- ✚ Renforcer l'équipe du personnel d'encadrement,
- ✚ Recenser, structurer et appuyer les groupes cibles dans les AGR (OEV, veuves, famille d'accueil et femmes vulnérables,
- ✚ Construire un centre d'écoute secondaire et bien l'équiper au profit des OEV,

- ✚ Construire et équiper les bâtiments du préscolaire,
- ✚ Recruter et former les aides sociales communales,
- ✚ Organiser de larges campagnes de sensibilisation dans le cadre de la promotion du genre,
- ✚ Organiser les femmes en association et les appuyer dans les AGR,
- ✚ Construire des centres d’alphabétisation,
- ✚ Sensibiliser les parents sur l’importance de l’Acte de naissance et promouvoir la gratuité d’acte de naissance pour les filles et les parents indigents.

13. Les secteurs de l’économie

L’analyse des principaux problèmes du secteur de l’économie de la commune est ressortie dans le tableau ci-après.

13.1 L’Agriculture

Les principaux problèmes de l’agriculture, ses causes, ses effets et les solutions retenues de manière consensuelle avec la population sont compilés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 15 : Analyse des contraintes liées à l’Agriculture

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Insuffisance de moyen de production	Faible pouvoir d’achat des producteurs	Réduction de superficie cultivée et baisse de production.	Appui à la mécanisation de l’agriculture par des crédits agricoles.
Inexistence des petites unités de transformation des produits agricoles.	Manque d’initiative et absence de bailleurs.	Non compétitivité des produits agricoles.	Promouvoir les petites unités de transformation artisanale des produits agricoles.
Absence des institutions de micro finance.	Insécurité.	Inaccessibilité aux crédits agricoles	Promotion des infrastructures de micro finance.
Inorganisation de la commercialisation des produits agricoles.	Manque d’encadrement des producteurs.	Anarchie dans la fixation des prix des denrées.	Promouvoir l’agrobusiness.
Dégénérescence des semences.	Manque de structure de multiplication de semence.	Faible rendement agricole.	Création d’un point d’appui expérimental pour la multiplication des semences.
Faible pouvoir d’achat des producteurs.	Insuffisance de source de revenu des producteurs.	Paupérisation des producteurs.	Diversifier les sources de revenus.
Organisation paysanne insuffisante et	Insuffisance de personnel d’encadrement.	Méconnaissance de la législation rurale.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création des sociétés coopératives ✓ Renforcement de capacité des

non professionnelle			membres des sociétés coopératives ✓ Organisation paysanne par filière
Insuffisance de culture de rente.	Manque d'encadrement.	Faible pouvoir d'achat des producteurs.	✓ Relance effective de la culture du coton ✓ Vulgarisation de la culture du palmier à huile ✓ Conversion des spéculations comme le piment rouge « langue d'oiseau », le sésame ...

Les actions prioritaires envisagées :

- ✚ Organiser les producteurs en groupements au tour des filières de production ;
- ✚ Construire un magasin de stockage et de ventes des matériels agricoles à Kpakou ;
- ✚ Promouvoir/relancer la culture attelée ;
- ✚ Vulgariser les nouvelles semences à haut rendement et les nouvelles pratiques culturales (exemple de champs écoles paysans) ;
- ✚ Construire **5 aires** de séchages dans les villages Bindi/Kéné, centre Ngoumbélé, Amou, Ngréko et Boubou.

13.2 Elevage

Tableau n° 16 : Analyse des problèmes du secteur de l'Elevage

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Non respect des zonages élevage/ agriculture.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence et ou insuffisance de l'autorité de l'état. • Caducité des textes et délimitation en vigueur ; • Absence de cadre de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit. Destruction des champs, • Abattage des animaux, • Vol des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter les zones d'élevage et d'agriculture • Promouvoir la cohésion sociale, • Former la population sur la gestion de conflit.
Insuffisance d'effectif des techniciens.	Mauvaise qualité du suivi vétérinaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité élevée du cheptel • Perte de certaines espèces. • Non maîtrise de techniques d'élevage • Improductivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacité du système d'encadrement de l'ANDE • Intégration des techniciens • Formation des groupements et éleveurs de petits bétails

Insuffisance d'encadrement de petits élevages.	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des biens à autrui, • Vol des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance en protéine animale • Faible pouvoir d'achat des éleveurs. 	Recruter/affecter le personnel compétent dans la commune
Divagation des animaux d'élevage domestique	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'enclos et d'étable • Manque de volonté de gardiennage 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte des animaux (vols, empoisonnement, abattage frauduleux) • Nombreux cas de blessures sur le bétail 	• Construire des enclos et étables
Forte mortalité du bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de suivi vétérinaire • Absence de pharmacie vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du cheptel • Baisse de revenu des éleveurs • Insuffisance de protéine animale dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un poste vétérinaire dans la commune • Créer une pharmacie vétérinaire

Les actions prioritaires envisagées :

- ✚ Appuyer la structuration des éleveurs ;
- ✚ Promouvoir l'élevage des races améliorées ;
- ✚ Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des éleveurs ;
- ✚ Construire un dépôt pharmaceutique vétérinaire à Ngoumbélé centre ;
- ✚ Sensibiliser la population à construire des enclos pour les animaux d'élevage.

13.3 Secteurs de soutien à la production

Les secteurs de soutien à la production dans l'économie de la commune de Ngoumbélé sont entre autre l'artisanat, la chasse/pêche, l'énergie, le transport et le commerce.

13.3.1 Artisanats

Tableau n° 17 : Analyse des problèmes du secteur de l'Artisanat

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Rareté des matières premières, • Secteur non structuré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de l'écosystème forestier par les feux de brousse • Exploitation anarchique des matières disponibles • Absence de réseaux de vente des 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible production • Rareté des produits sur le marché • Coût élevé des produits fabriqués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séances de sensibilisation sur la préservation et la gestion rationnelle de l'écosystème forestier • Organiser un réseau de vente locale des matières premières, • Structurer ou

	matières premières, • Individualisme.		restructurer les artisans • Renforcer les capacités techniques des artisans
--	--	--	--

Les actions prioritaires envisagées :

- ✚ Appuyer la structuration des artisans ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur la préservation et la gestion rationnelle de l'écosystème forestier
- ✚ Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des artisans.

13.3.2 Chasse et pêche

Tableau n° 18 : Analyse des problèmes du secteur Eau, Forêt, Chasse et pêche

Problèmes	Principales Causes	Conséquences	Solutions
Insuffisance des produits de chasse, chasse et disparition de certaines espèces fauniques et aquatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Braconnage excessif de la faune ; • Faible autorité de l'état • Prolifération d'armes de fabrication artisanale • Utilisation des câbles métalliques • Utilisation de certains produits toxiques pour tuer les animaux et poissons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix exorbitant des produits de chasse • Des pêcheurs sont devenus malvoyants, • Apparition de nouvelles maladies des poissons, • Tarissement des rivières et marigots. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des zones cynégétiques villageoises • Créer la saline • Sensibiliser et former des animateurs locaux sur la réglementation de la chasse et pêche • Promouvoir la pisciculture • Sensibiliser sur les méfaits de l'empoisonnement de l'eau par les produits toxiques.
Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse aux feux de brousse intempestive • Culture sur brûlis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Irrégularité des pluies • Avancée des superficies non couvertes par la végétation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des sites de reboisement • Former les acteurs de développement sur la gestion durable de l'environnement.

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Appuyer l'émergence des zones cynégétiques villageoises ;
- ✚ Organiser des périodes de chasse et de pêche ;
- ✚ Appuyer la structuration des chasseurs, pêcheurs, commerçants des produits de chasse/pêche et renforcer leurs capacités ;
- ✚ Organiser des IEC/CCC sur la gestion durable de l'écosystème forestier.

13.3.3 L'Energie

Tableau n° 19 : Analyse des problèmes liés à l'Energie

Problèmes	Principales causes	Conséquences	Solutions
Hydrocarbure non disponible.	Inexistence de station service.	<ul style="list-style-type: none"> • Prix élevé des produits pétroliers • Exploitation abusive de bois de chauffe 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir une station service • Faire du reboisement • Promouvoir l'énergie solaire.
Absence de structure de production d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de volonté politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de l'environnement • Difficultés de transformation et de conservation des produits vivriers. 	

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Sensibiliser la population sur la déforestation ;
- ✚ Promouvoir le reboisement dans la commune ;
- ✚ Promouvoir l'électrification rurale.

13.3.4 Le Transport

Tableau n° 20 : Analyse des contraintes liées au Transport

Problèmes	Principales causes	Conséquences	Solutions envisagées
Insuffisance des moyens de transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état du réseau routier, • . 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux élevé d'accident routier, • Faible communication entre les villes, 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le secteur du transport routier,
Etat défectueux des véhicules.	Manque d'entretien des routes. Absence de contrôle efficace des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement précoce des véhicules, 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les voies routières, • Soumettre les véhicules à des vérifications techniques,
Surcharge.	Non respect de la réglementation en vigueur Non application des textes de la circulation routière par les forces de défense et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • . 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les véhicules en respectant les réglementations en vigueur, • Promouvoir du cantonnage manuel.
Dégradation de l'état des routes et pistes rurales.	Insuffisance d'entretien des routes.		<ul style="list-style-type: none"> • Installer les panneaux de signalisation

Absence de panneaux de signalisation.	Destruction des panneaux par la population.		
--	---	--	--

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Promouvoir le cantonnage manuel pour entretenir les axes routiers de la commune ;
- ✚ Installer les panneaux de signalisation ;
- ✚ Renforcer le niveau des activités du transport.

13.3.5 La Communication

Tableau n° 21 : Analyse des contraintes liées à la Communication

Problèmes	Principales causes	Conséquences	Solutions envisagées
Absence de couverture téléphonique et médiatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de se connecter aux médias existants ; • Absence d'antenne relais de la téléphonie mobile dans la commune • Absence de certains opérateurs de la téléphonie mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> • La sous information, • Difficultés de communiquer avec l'extérieur • l'enclavement intellectuel ;. 	Promouvoir l'installation des antennes relais dans la commune Promouvoir l'installation d'une radio communautaire à Ngoubélé

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Installer les antennes relais des réseaux téléphoniques à Ngoubélé ;
- ✚ Promouvoir l'installation d'une radio communautaire dans la commune de Ngoubélé ;

13.3.6 Le Commerce

Tableau n° 22 : Analyse des contraintes liées au Commerce

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Difficulté d'écoulement des produits agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état de route ; - Absence d'opérateurs économiques dans la commune; - Mauvaise organisation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mévente des produits agricoles. - Faible pouvoir d'achat des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les routes. - Organiser les producteurs en coopérative
Absence et rareté des biens de première nécessité.	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de marché et de magasin de gros, • Méconnaissance 	Flambée des prix.	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer, sensibiliser et former les opérateurs

	des textes réglementant le commerce. <ul style="list-style-type: none"> • Tracasseries routières • Absence de mercuriale 		économiques. <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur le respect de la mercuriale ; - Promouvoir la libre circulation des personnes et bien
Manque de source de financement.	Absence de structure de micro finance.	Faible chiffre d'affaire.	Favoriser l'accès aux crédits à travers les institutions de micro finance.

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Redynamiser le marché de Ngoumbélé ;
- ✚ Réhabiliter les principaux axes qui desservent la ville ;
- ✚ Promouvoir l'installation des structures de micro finances dans la commune.

13.4 Secteur de la Jeunesse et Sport.

Tableau n° 23 : Analyse des contraintes liées à la jeunesse.

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
-Manque d'initiative de la part des jeunes	-Absence/insuffisance d'association de jeunes, -Absence de Maisons des jeunes et de la culture : -Absence d'encadreurs techniques qualifiés.	-Délinquance juvénile, -Vagabondage, -Rébellion, -Braquage, -Grossesse précoce, -Mariage précoce -Consommation des drogues -Taux élevé d'analphabétisme, -Incivisme,	-Construire des Maisons des Jeunes, -Construire un centre culturel, -Former des encadreurs techniques locaux,

Actions prioritaires

- ✚ Construire des maisons des jeunes dans certains villages de la commune
- ✚ Construire des infrastructures sportives dans les villages
- ✚ Améliorer les infrastructures existantes.

SPORT

Tableau n° 24 : Analyse des contraintes liées au sport

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
-Manque d'infrastructures sportives appropriées, -Absence des encadreurs sportifs, -Absence des officiels techniques,	-Manque de club sportif, -Absence de structures sportives, -Faible ressources financières et matérielles allouées aux sports,	-Absence de consolidation de la paix et de cohésion sociale, -Division sociale, Augmentation du taux de délinquance juvénile,	-Promouvoir l'émergence des clubs sportifs, -Construire des aires de jeux adéquats, -Former les encadreurs sportifs locaux,

-Absence de matériels sportifs.		-Absence de pardon et de tolérance, -Découragement des jeunes à la politique de sport - Absence du faire play entre les jeunes -Méconnaissances des textes régissant les associations sportives,	-Développer le sport de maintien, -Former les acteurs sportifs sur les valeurs d'olympismes.
---------------------------------	--	---	---

13.5 La gestion municipale et finances locales

Tableau n° 25 : Analyse des problèmes liés à la gestion communale

Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Difficiles conditions de travail à la mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un poste secondaire pour la mairie Insuffisance de ressources, humaines et matérielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des enfants sans acte de naissance ; • Distance parcourue (axe Dékoa) pour se rendre à Ngoumbélé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un poste secondaire de la mairie • Recruter du personnel compétent, • Organiser les services de la mairie.
Faible participation des populations à la vie de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de communication ; • Insuffisance/ absence de formations des acteurs communaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • faible implication des communautés dans les actions citoyennes ; • Manque de cohésion sociale ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication ; • Former, sensibiliser, et informer la population sur son rôle à jouer.
Faiblesse du budget communal	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de sources de recettes ; • Matière fiscale non exploitée ; • Insuffisance de moyens de recouvrement • Faiblesse de la base économique (unités économiques faibles, pas de marché aménagé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise financière ; • Démission de certains personnels municipaux ; • Arriérés de salaire du personnel. • Absence d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les activités imposables, • Recruter et équiper les • Collecteurs, • de marchés, • Renforcer la collaboration avec les forces de sécurité.

Les actions prioritaires envisagées sont :

- ✚ Construction d'un poste secondaire de la mairie sur l'axe Dékoa,
- ✚ Réorganisation/Renforcement des services de la mairie,
- ✚ Equipement/dotation de la mairie,
- ✚ Renforcement et mise en place d'un dispositif de communication,
- ✚ Construction des marchés.

CHAPITRE 4 : Orientations stratégiques et objectifs de développement

4.1 Formulation de la vision de la commune

La vision de la commune de Ngoumbélé s'articule autour de :

- ❖ La bonne gouvernance locale
- ❖ La cohésion sociale
- ❖ Le bien être social
- ❖ Une économie prospère et compétitive

Ainsi, tout en prenant en compte les difficultés de développement des différents secteurs socio-économiques, et tirant les enseignements de l'inefficacité de plusieurs années d'actions dont les résultats sont mitigés, la municipalité opte pour la vision qui suit :

«La municipalité de Ngoumbélé souhaite, pour une meilleure amélioration des conditions de vie de la population, renforcer les capacités humaines, financières et matérielles afin de se départir du pilotage à vue.

Par conséquent, NGOUMBELE est en 2022, une commune bien administrée, dotée d'infrastructures appropriées, hospitalière, emprunte d'harmonie sociale, culturellement rayonnante, où toutes les activités socio-économique se développent dans un environnement sain et attractif»

Pour réaliser cette vision, les orientations stratégiques pour lesquelles la commune a opté sont les suivantes :

- 1 : Améliorer la qualité des infrastructures et des services ;
- 2 : Promouvoir des filières agropastorales tout en préservant l'environnement ;
- 3 : Améliorer les conditions de vie de la femme et le respect de droit de l'homme
- 4 : Développer les capacités de mobilisation des ressources financières et le renforcement des infrastructures socio-économiques ;
- 5 : Développer une politique de promotion culturelle, touristique et d'harmonie sociale ;
- 6 : Améliorer la qualité des services et les recettes municipales.

En effet l'analyse de la situation semble augurer d'une tâche ardue afin de créer les conditions d'un développement harmonieux, d'autant plus que l'état des lieux dans la plupart des domaines est marqué soit par une inadaptation des structures dans le cas de la gestion communale, soit par une dispersion des efforts dans le cas des secteurs économiques ou encore des habitudes comportementales à impact négatif sur le processus de développement.

Le plan de développement à mettre en œuvre par la commune de Ngoumbélé a pour priorité l'élaboration de stratégies sectorielles ayant pour finalités la création d'un environnement favorable et pour résultat une meilleure connaissance de l'orientation à donner à chaque domaine socio-économique avec de prime à bord la programmation d'une série de mesures d'urgence pour débloquer des actions vitales.

A cet effet le plan de développement local de la commune est donc élaboré à dessein et est présenté ici dans le même ordre des domaines d'activités tels qu'ils ont été traités dans le diagnostic, afin de pouvoir mieux éclairer tous les acteurs sur les choix qui ont été opérés.

4.2 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global du PDC tel que assigné par ses initiateurs est de contribuer (en fonction des priorités et des ressources locales mobilisables), à l'atteinte des principaux défis sur la base des actions de développement identifiées et planifiées dans l'espace communal et dans un horizon de temps couvrant la période 2018 à 2022.

Elle est basée essentiellement sur :

- ❖ La planification locale à partir d'un diagnostic participatif et des activités basées sur les réalités communales et les aspirations profondes des populations à la base ;
- ❖ Le plaidoyer en vue d'un partenariat triangulaire population/Etat /population ;
- ❖ L'auto-évaluation permanent /monitoring ;
- ❖ Le renforcement des capacités communautaires.

4.3 Les objectifs spécifiques

- Contribuer à l'amélioration du système éducatif et la gestion du patrimoine scolaire ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et de cadre de vie de la population
- Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus de la population
- Assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles
- Contribuer à la formation et à l'amélioration de cadre de vie des jeunes
- Promouvoir la notion de genre et contribuer à l'autonomisation de la femme et de droit de l'homme
- Contribuer à améliorer l'accès des populations aux services.

4.4 Les résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre du Plan de Développement Communal sont les suivants :

Résultats attendus de l'objectif spécifique 1 :

- Les infrastructures scolaires sont améliorées
- La gestion et la protection des équipements sont renforcées

Résultats attendus de l'objectif 2

- Les infrastructures et services sanitaires sont améliorés
- Le cadre de vie renforcé

Résultats attendus de l'objectif 3

- Améliorer et diversifier la production agricole des maïs et arachides et les revenus des producteurs
- Renforcer le stockage et l'écoulement des productions

Résultat attendu de l'objectif 4

- La gestion des ressources naturelles est renforcée

Résultat attendu de l'objectif 5

- Les infrastructures et équipements de sports et loisirs sont renforcés

Résultat attendu de l'objectif 6

- Le niveau de représentation de la femme est amélioré dans les instances de prise de décision
- Le pouvoir d'achat de la femme est renforcé

Résultat attendu de l'objectif 7

- L'accès des populations aux services est amélioré et les recettes renforcées.

4.5 Confrontation avec les Objectifs de Développement de Millénaire(OMD) et le plan de Relèvement et de la Consolidation de la Paix en République Centrafrique(RCPCA)

Le Plan de Développement Local est une plate forme dans laquelle les réalités sociales, économiques et administratives d'une entité régionale étudiée, sont suivies en vue d'une réalisation dans le cadre de projet de développement.

Centre d'intérêt géographique et administratif, le PDL demeure le cadre adéquat de mise en valeur des projets de développement communaux répondant au plan national.

Ceci étant, cette approche du plan de développement dont les travaux de conception sont rendus possibles grâce au projet ARCOSCAL-PDD à travers la Maison de la Société Civile avec l'aval financier de l'Union européenne permet d'aplanir les divergences régionales et ceux-ci grâce à un développement harmonieux. Répondant aux grandes lignes des Objectifs de Développement du Millénaire(OMD) et du Plan de relèvement et de la consolidation de la paix (RCPCA) en République Centrafricaine. Cette approche à travers des villages cibles s'affiche comme outil de relance économique, véritable gage de consolidation de la paix et de relance économique.

CHAPITRE 5 : Programme d'Actions et d'Investissements

Programme d'opération pluriannuel pour cinq ans (Secteurs, objectif poursuivi, résultats attendu, principales activités à mener, coût global, calendrier d'exécution dans le temps, responsables/partenaires à impliquer)

Plan d'investissement pluriannuel et programmation

Secteurs	Résultats attendus	Activités à mener	Lieu/Localisation	Coût global (et engagement de la commune)	Calendrier (priorisation dans le temps)					Responsable et partenaires à impliquer
					A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	
Éducation	Les infrastructures scolaires sont améliorées. La gestion et la protection des équipements sont renforcées	1. Construction et équiper des écoles maternelles	Ngoumbélé , Bokengué1	20.000 000		X	X	X		APE, NRC, IRC, CARITAS
		2. Former les assistantes sociales	CREF Ngoumbélé , DR Affaires sociales	1.000 000		X	X			APE, CARITAS , Etat
		3. Construire et équiper 2 écoles	Bomimi, Ndjendola1	70.000 000		X	X	X	X	APE, NRC, Etat, IRC, UNICEF
		4. Sensibilisation sur la sécurisation du patrimoine scolaire	Toutes les écoles	2.000 000		X	X	X		APE, NRC, Intersos, Etat, RVK
		5. Structurer les bureaux APE	Toutes les écoles	1.000 000		X	X			APE, NRC, Intersos, Etat, RVK
		6. Construire des installations sportives dans	Ngoumbélé , Ngréko, Kén	3.000 000		X				APE, Secteur scolaire, Intersos,
				50.000			X		PE, MINUSC A	

		les écoles	é	75 000 000							APE, Inspection Académique
		7. Plaidoyer auprès de l'Inspection Académique pour l'affectation des personnels qualifiés	Sibut (Inspection Académique)			X					
		8. Créer et équiper un collège d'enseignement général	Ngoumbélé -centre				X				APE, Etat, AFAC
Sous-total				172.050 000							
Santé, Eau, hygiène et assainissement	Les infrastructures et services sanitaires sont améliorés. Le cadre de vie renforcé.	1. Construire et équiper des postes de santé de proximité	Koba, Manga	20.000 000	-	X	X	-	-		COGES, Municipalité, UNICEF, IRC
		2. Former/ recycler le bureaux des CGES santé	Toutes les formations sanitaires	1500 000		X	X				Etat, PASS, IRC
		3. Sensibiliser la population sur l'importance de vaccination	Tous les villages	1.000 000		X	X	X	X		COGES, IRC, UNICEF, Etat, RVK
		4. Payer pour l'affectation des personnels qualifiés	Région sanitaire	50.000		X	X				Etat, PASS
		5. Aménager des sources	Fouma, Bokengué 1 , Ngadi	3.000 000		X		X	X		UNICEF, ACF
		6. Renforcer la capacité des Comités de	Les villages de la	1.500 000		X			X		

		Gestion des Points d'Eau 7. Sensibiliser les populations sur la défécation à l'air libre	commune Toute la commune	1.000.000					ACF, Etat ACF, Affaires sociales(Etat)	
Sous-total				28.050000	-			-	-	
Développement économique	Améliorer et diversifier la production et la productivité des maïs et arachides et les revenus des producteurs	1. Renforcer les capacités des groupements agropastoraux en techniques culturales	Les villages de la commune	5.000 000		X	X		X	CREF, ACDA, Etat
		2. Dotation des unions des groupements agricoles en moulin multifonctionnel et décortiqueuse	Ngréko	7. 000 000			X	X		FNUAP,P AD, Etat
		3. Doter les groupements agropastoraux en chaîne d'attelage	15 groupements dans la commune	15.000 000		X	X		X	FAO, PNUD, PU-AMI
		5. Plaidoyer pour l'affectation des personnels qualifiés dans	Direction Régionale N°4	50. 000		X	X			DRA, DR Elvage

		la commune									
	Renforcer le stockage, et l'écoulement des productions	6. Construire un magasin de stockage	Ngoumbélé -centre	30.000 000			X	X	-		PU-AMI, FNUAP
		7. Construire un abattoir	Ngoumbélé -centre	30 000 000			X	X			MINUSC A, PU-AMI
Sous-total				87.050 000					-		
Environnement, Eau et forêts, chasse et pêche	La gestion des ressources naturelle est renforcée	1. Sensibilisation sur les pratiques néfastes (feu de brousse et empoisonnement) liées à l'environnement.	Tous les villages de la commune	2.000 000	-	-	X	X	X		Etat (DRN°4Eaux et forêts)
		2. Sensibiliser la population sur le code forestier	Tous les villages de la commune	2.000 000		X	X	X	X		Etat (DRN°4Eaux et forêts)
Sous-total				4.000 000	-	-					
Jeunesse et sport	Les infrastructures et les équipements de sports et loisirs sont renforcés	1. Construction des installations de sports collectif	Ngadi, Ngoumbélé -centre	6.000 000	-	-	X	X	X		MINUSC A, Etat
		2. Paidoyer pour la construction et équipement de maison des jeunes	Ngoumbélé -centre	30.000 000		X		X			MINUSC A, Etat
Sous-total				36.000 000	-	-	-	-	-		
Genre, Affaires sociales et droit de l'homme	Le niveau de représentation de la femme est amélioré	1. Sensibiliser les femmes sur le code de la famille et les VBG.	Tous les villages de la commune	2.500 000		X	X	X	X		MINUSC A, Etat (Affaires sociales)
		2. Sensibiliser les jeunes filles sur		2.000 000		X	X	X	X		UNICEF, Intersos,

	dans les instances de prise de décision	l'importance de s'inscrire à l'école	Tous les villages de la commune	1.500 000						Etat
		3. Sensibiliser les parents sur l'importance d'acte de naissance	Toute la commune			X	X	X	X	UNICEF, Intersos, Etat
	Le pouvoir d'achat de la femme est renforcé	4. Appuyer les groupements féminins dans les AGR	15 groupements féminins dans la commune	15.000 000		X	X	X		NUAP, Intersos, PNUD
Sous-total				21.000 000						
Gestion communale	L'accès des populations aux services est amélioré et les recettes renforcées	1. Créer et équiper un poste secondaire	Kéné (axe Dékoa)	7.500 000			X	X		Municipalité, Ressortissants(Diaspora)
		2. Sensibiliser les populations sur le service d'Etat-civil	Tous les villages de la commune	500 000		X	X	X		Intersos, UNICEF
		3. Créer un marché	Métho (axe Dékoa)	10.000 000						MINUSCA, PU-AMI
Sous-total				18.000 000						
TOTAL GENERAL				360.150 000						

CHAPITRE 6 : Cadre institutionnel de mise en œuvre

PASSATION DE MARCHÉ

La procédure de Passation de marché doit respecter les principes suivants:

- ❖ Transparence dans la sélection des dossiers et l'ouverture à la concurrence ;
- ❖ Traitement identique pour tous les fournisseurs potentiels ;
- ❖ Octroi du contact à l'offre présentant le meilleur rapport qualité /prix ;
- ❖ Tout conflit d'intérêts doit être évité.

Pour l'acquisition de bien (équipements, matériel et fournitures) et services, la passation de marché relatifs aux travaux nécessaires à l'exécution d'un projet doit se faire selon les voies suivantes :

- Par voix d'appel d'offres pour les montants supérieurs à 3.000 000 FCFA ;
- Par voie de consultation restreinte d'au moins trois (3) fournisseurs pour des achats entre 250 000 FCFA et 2 500 000 FCFA.

Au moins trois devis devront être présentés et donner lieu à une comparaison des contenus qui motivera le choix. La commission communale de passation des marchés est composé de :

- Président de la Délégation Spéciale ;
- 2 Conseillers municipaux ;
- 1 Représentant de la Sous- Préfecture ;
- 1 Représentant de la Direction Régionale des affaires Sociales
- 2 Représentants du CDC.

Les membres de cette commission sont les signataires de PV de sélection des prestataires. Les sociétés, fournisseurs et experts bénéficiaires des contrats de prestation devront être originaires du pays et dans la mesure du possible de la Préfecture de la Kémo.

La sélection des prestataires sera basée selon la méthode basée sur la qualité et le coût.

IX. MECANISME DE SUIVI EVALUATION

1 : Composition et attributions du comité de suivi-évaluation

Le conseil communal de Ngoumbélé est responsable de la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions du développement de la commune, de leur suivi et évaluation. C'est pourquoi il doit s'activer dans la mobilisation sociale, la mobilisation des ressources financières internes et externes ainsi que les compétences nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues.

Les services techniques déconcentrés de l'Etat, en tant que fournisseurs d'encadrement et de l'appui- conseil aux communes, seront pleinement impliqués dans tout le processus (conception, réalisation, suivi, entretien, etc.).

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales et organisation à assise communautaire, elles auront comme principales contributions, la sensibilisation des groupes cibles en vue d'une meilleure utilisation de ces infrastructures et biens communaux et au besoin animer un plaidoyer actif auprès d'autres partenaires techniques et financiers pour pérenniser les acquis.

Le renforcement des capacités des acteurs communaux sur les rôles et responsabilités des élus, la technique de communication et l'élaboration des dossiers de micro projets ainsi que sur la gestion administrative et financière seront largement privilégiés.

L'état assurera le contrôle de la légalité des actes du conseil municipal et assurera l'encadrement et l'appui conseil nécessaire dans ce domaine.

Les autorités traditionnelles apporteront leurs concours dans le cadre de la sensibilisation et la mobilisation des populations afin qu'elles participent pleinement aux actions de développement de la commune.

2 : Indicateurs de suivi et d'évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PDC de la commune de Ngoumbélé, des structures de gestion de certains investissements (écoles, Ouvrages hydrauliques, formations sanitaires, unité de transformation, crédits, AGR, etc.) seront mises en place et formées (cf. cadre logique).

Les structures existantes seront dynamisées et leurs capacités seront renforcées afin de favoriser une réelle appropriation des actions du PDC. Ainsi donc, pour permettre à la municipalité de mieux servir les communautés, le fonctionnement de l'exécutif communal sera amélioré à travers une meilleure organisation des services communaux et le renforcement de leurs capacités.

Mécanisme de financement.

- La mobilisation des ressources financières internes et externes sera menée à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et l'initiation d'un partenariat offensif.
- Une stratégie de mobilisation des ressources financières sera élaborée et mise en œuvre par la commune à la hauteur des objectifs assignés au PDC.
- Les ressources externes à travers le développement du partenariat viendront en appui aux efforts internes dans le financement des activités programmées dans le présent document de référence.

3. Dispositif, outils et fréquence du reporting

Une gestion saine des fonds mobilisés sera assurée, pour garantir efficacement la mise en œuvre des actions et favoriser un suivi opérationnel.

Devant la présente situation, l'Etat à travers ses services déconcentrés accompagnera le processus de la gestion des affaires communales à travers la mobilisation du fonds d'appui à la décentralisation, régionalisation ou pôle de développement.

Pour que toutes les actions identifiées, programmées soient mises en œuvre conformément aux normes requises, un dispositif adéquat de suivi participatif est nécessaire. A cet effet, trois niveaux de suivi sont identifiés :

➤ ***Niveau préfectoral***

En tant que représentant de L'Etat, jouant le rôle régalien, le Préfet et Sous Préfet sont chargés du suivi et du contrôle de toutes les actions initiées, conformément à la Plan de relèvement et de la consolidation de la paix en République Centrafricaine..

➤ ***Niveau communal***

La commune, à travers ses commissions spécialisées et la commission de suivi évaluation, est chargée de la mise en œuvre, du suivi opérationnel des actions programmées et de la reddition des comptes. Ces commissions seront appuyées par les services communaux et les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat.

➤ **Niveau local**

Par souci de démocratie à la base et pour responsabiliser les populations bénéficiaires afin de susciter une réelle appropriation des actions programmées dans le plan de développement local, les comités de gestion des activités spécifiques assureront le suivi au niveau local sous la supervision des CDV.

Mécanisme de préparation du PIA et de révision du PDC

Programme d'Investissements annuels

Au titre de cette rubrique du présent PDC, il sera successivement d'examiné l'ensemble des actions à réaliser au cours des quatre (4) années à venir et leur répartition par tranches annuelles, c'est-à-dire le Programme d'Action Annuel (PAA).

A ce niveau, il faut d'ores et déjà souligner que toutes les actions de développement identifiées au cours du diagnostic participatif, prélude à l'élaboration du présent PDC ne sauraient toutes être mises en œuvre au cours des cinq (5) années à venir.

La commune ne disposant pas des moyens nécessaires pour ce faire. Seules donc seront prises en compte dans le PIA les activités prioritaires en termes d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne leur accès équitable aux services sociaux de base.

Le Plan d'Investissement Pluriannuel (PIP)

Le PIP est l'ensemble des investissements publics que la commune se propose de réaliser à l'horizon quinquennal retenu pour la mise en œuvre du plan. Outil essentiel de planification à moyen terme, le PIP se rapporte ainsi à tous les objectifs du PDC, objectifs à la fois quantifiés, assortis de leur coût, de leurs résultats attendus et de leur répartition spatiale. Il constitue de ce fait l'outil de base sur lequel seront préparés tous les autres instruments de planification annuelle, notamment les Programmes d'Actions Annuels (PAA) des cinq (5) années consécutives au cours desquelles s'étalera l'exécution du présent PDC.

Actualisation du PDC

Le PDC devra être actualisé pour s'adapter aux évolutions du contexte. C'est un document de référence qui permet de réfléchir sur tous les angles de développement de la communauté de Ngoumbélé. De ce fait, il y aura des amendements tous les ans en présence des représentants de la communauté locale, le CDC au niveau de la commune, les représentants des services déconcentrés de l'Etat et les autres catégories des groupes professionnels de la région.

L'actualisation se penchera sur la vérification des indicateurs. La liste des indicateurs retenus tiendra compte des orientations stratégiques et de l'aptitude des populations à enclencher un processus durable de développement humain et de réduction de sa dépendance. Ces indicateurs de suivi et d'évaluation constitueront les indicateurs de performance et de résultats du PDC. Ils seront à préciser sous forme de données brutes et devront faire apparaître les écarts (différences par rapport aux prévisions) ou les évolutions (% d'augmentation). Ils ne se prêteront pas seulement à des prises de vue instantanées mais devront permettre de suivre l'évolution temporelle du processus de développement et mesurer le degré de développement humain des groupes et des espaces cibles. A partir de la situation de référence déjà établie, l'équipe de suivi-évaluation mesurera des exécutions et des résultats en comparant la situation avant PDC et la situation avec le PDC.

Les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement socio-économique seront mesurés grâce au suivi d'indicateurs de performance et d'impact associés.

Plan de communication

La communication sera nécessaire pour la réussite du PDC. Tout processus de développement doit améliorer la communication avec toutes les parties prenantes du PDC.

La communication verticale se fera de façon ascendante et descendante. Au niveau vertical, elle ciblera les représentants de la communauté locale, puis des représentants de chaque village par la diffusion orale ou écrite de toute information jugée utile par la localité. La chaîne d'informations se poursuivra au niveau village jusqu'au niveau du comité de développement communal (CDC) de la localité. A ce niveau, la Commune et le CDC recevront des comptes rendus d'exécution. Quant à la communication descendante, le Comité Villageois de Développement communiquera soit directement ou indirectement avec les niveaux administratifs déjà cités.

Les séances d'information et de communication entre la communauté et les leaders de même que la mobilisation des médias seront privilégiées pour partager les résultats obtenus. Il faudra aussi élaborer et multiplier des dépliants qui synthétisent la mise en œuvre du PDC.

Les médias seront mobilisés pour informer les populations de la commune sur les activités menées dans le secteur.

Dans les journaux centrafricains, on veillera à ce qu'une thématique soit publiée mensuellement. Une fois par mois, un colloque sera diffusé à la radio locale(RVK).

CONCLUSION GENERALE

L'élaboration du PDC est une étape capitale dans le processus de la planification du développement communal. En ce sens elle permet d'identifier et de hiérarchiser les actions de développement, de dégager les axes stratégiques d'intervention capables de promouvoir le développement socio-économique dans un système de communalisation et de la bonne gouvernance locale.

L'approche de programmation basée sur le partenariat proactif concerne tous les secteurs du développement ainsi que les différentes couches socioprofessionnelles que renferme la Commune de NGOUMBELE. Ainsi l'élaboration de ce plan de développement communal qui a bénéficié de l'appui financier et technique du projet ARCOSCAL-PDD dans le cadre de 10^{ème} FED, des services déconcentrés de l'Etat et des services communaux avec l'implication de toutes les couches sociales qui constitue un facteur essentiel permettant à la commune de prendre en main sa destinée.

Aussi, pour être efficacement mis en œuvre, ce Plan de Développement Communal doit bénéficier d'une large campagne de marketing en direction des différents partenaires au développement, des diasporas et autres personnes physiques ou morales pour la mobilisation des ressources.

Une cohésion sociale à l'intérieur de la Commune est un gage sans précédent pour une meilleure appropriation et pérennisation des actions au niveau local.

Enfin, au regard de l'importance de cet outil de planification et de négociation, il serait souhaitable que les prescriptions issues de ce plan soit non seulement respectées, mais aussi qu'elles bénéficient du soutien des partenaires au développement, le système des nations unies et autres en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment ceux de la frange vulnérable de la population de la commune constituée essentiellement par les jeunes, les femmes et les enfants.

Compte tenu de la crise militaro politique qui a entraîné le départ de la commune des minorités musulmanes, leurs regards n'ont pas été suffisamment croisés pendant l'élaboration de ce plan. La commune s'engage à les impliquer dans le processus lors de la prochaine revue et lorsqu'elles seront de retour.

Bibliographie

- Diagnostic participatif de l'espace urbain communal, Alain Serge MAGBE, Expert consultant
- Enquête sur le secteur éducation, commune de Ngoumbélé, Maison de la Société Civile de Sibut, 2017
- Enquête sur le secteur santé, commune de Ngoumbélé, 2017
- Guide d'introduction au métier d'animation de développement local, GRDR, Aout 2012
-
- Guide en gestion communale, Association des maires francophones, Avril 2012
- Profil de pole de développement de Sibut, ONU /HABITAT, Décembre 2009
- Plan de relèvement et de consolidation de la paix, République centrafricaine, 14 octobre 2016
- Rapport de diagnostic institutionnel communal, Maison de la Société Civile de Sibut, 2015
-

ANNEXES

Annexe 1: Membres du Comité de Planification

N°	Noms et prénoms	Fonction	Village
1	MAMADOU Marcellin	P.D.S	Ngoumbélé-centre
2	NGARABINGUI Michel	1 ^{er} Conseiller	Tada(axe Dékoa)
3	YAFARA Firmin	2 ^{ème} Conseiller	Mboutou
4	IKOUZOU Marie	3 ^{ème} Conseillère	Bokengué
5	MODOGAZA NGBA Hilaire	Comptable	Ngoumbélé-centre
6	POUSSAGBA Dieudonné	Secrétaire	Ngoumbélé-centre
7	WANGOMBA Dorine	Représentante Affaires sociales	Ngoumbélé-centre
8	NGUIMALE ADDIJ Volonté	Responsable pédagogique CREF	Ngoumbélé-centre
9	GOMARA Modeste	Opérateur économique	Ngoumbélé
10	MALEMINDI Claudine	Représentante organisation des femmes	Ngoumbélé
11	MARA Service	Société civile	Ngoumbélé
12	SEREGAZA Elysée	Représentant de la jeunesse	Bomimi
13	MBETIBANGUI Denise	Confession religieuse	

Annexe 2: Membres du Comité de Développement communal

N°	Noms et prénoms	Fonction	Village
1	FEINDIRO Florentine	Présidente	Bokengué 1
2	METERE Ardore	Vice-présidente	Bokengué 4
3	MONGONOU Jean Aimé	Rapporteur Général	Bokossin
4	NGARA Evariste	Rapporteur gestionnaire	Ngadi

5	PAYEGO Michel	Chargé de mission contrôleur	Bokongo 1
6	MAKOUZOU Junior	Protocole, chargé de mission	Bokouté 3
7	BINDI Perside	Commission promotion de la femme	Kadamba
8	KESSETIKOA Pierre	Commission Développement communautaire	Kanguéré
9	MALEMINDI Pauline	Commission Développement économique	Boambali 3
10	KOYANGA Barthélémy	Commission développement de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture	Métho

Annexe 3: Arrêté portant révision du Plan de Développement Communal, Arrêté portant Création et Composition d'un Comité de Pilotage du Plan de Développement Communal de N GOUNBELE et le Procès Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire